



MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

RAPPORT DE GESTION

2024

**Rapport
de la Municipalité de Denges
au Conseil Communal
sur la gestion de l'exercice 2024**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Denges – édition 2013 (art. 91).

La municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2024.

Les comptes, accompagnés des commentaires, sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été adopté par la municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

LISTE DES ABREVIATIONS (pages 3 à 7)

| | |
|------------|---|
| AS | Agence d'Assurances Sociales |
| AAVA | Association de l'Arboretum du Vallon d'Aubonne |
| AdCV | Association des Communes Vaudoises |
| ADJ | Adjoint |
| ADJ SOF | Adjudant Sous-Officier |
| AFJ | Accueil Familial de Jour |
| AIEB | Association Intercommunale des Eaux du Boiron |
| AJEMA | Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne |
| AO | Actions Opérationnelles |
| APP | Appointé |
| APPC | Appointé-Chef |
| APR | Appareil de Protection Respiratoire |
| ARASMAC | Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay |
| ARCAM | Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges |
| ASP | Assistant de Sécurité Publique |
| AVCD | Association Vaudoise des Communes Déléгатrices |
| AVSM | Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux |
| BH | Borne Hydrante |
| BPA | Bureau de Prévention des Accidents |
| BRP | Bureau des Renseignements Police |
| CAMAC | Centrale des Autorisations en Matière de Construction |
| CAP | Capitaine |
| CDT | Commandant |
| CEP | Centre d'Enseignement Professionnel |
| CET (EPSP) | Conseil d'Etablissement |

| | |
|------------|---|
| CET (SIS) | Centrale d'Engagement et de Transmission (117) |
| CFF | Chemin de Fers Fédéraux |
| CI | Chef d'Intervention |
| CODIR | Comité de Direction |
| COREMU | Commission Réjouissance et Musée |
| CPL | Caporal |
| CR | Cours de Répétition |
| CSR | Centre Social Régional |
| CSU | Centre Sanitaire d'Urgence |
| CTA | Centrale de Traitement des Alarmes (118) |
| CVE | Compagnie Vaudoise d'Electricité |
| DAP | Détachement d'Appuis |
| DCH | Défense des Chimiques et des Hydrocarbures |
| DEL Basket | Denges-Echandens-Lonay Basket |
| DGE | Direction Générale de l'Environnement |
| DGIP | Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine |
| DGMR | Direction Générale de la Mobilité et des Routes |
| DIREN | Direction de l'Energie |
| DIS | Département des Institutions et de la Sécurité |
| DM | Déchetterie Mobile |
| DPMA | Détachement Post-Médical Avancé |
| DPS | Détachement de Premiers Secours |
| DSAS | Département de la Santé et de l'Action Sociale |
| DSI | Division de Secours et d'Incendie de la ville de Lausanne |
| DTE | Département du Territoire et de l'Environnement |
| ECA | Etablissement Cantonal d'Assurances |
| ECADIS | Logiciel de gestion des SDIS |
| EFO | Ecole de Formation des sapeurs-pompiers du SIS Morget |
| EM | Etat-Major |

| | |
|--------|---|
| EMS | Etablissement Médico-Social |
| EN | Eléments Naturels |
| EPSP | Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs |
| ERM | Epuration des eaux usées de la Région Morgienne |
| FAJE | Fondation sur l'Accueil de Jour des Enfants |
| FIR | Formation d'Intervention Régionale |
| FOUR | Fourrier |
| FSSP | Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers |
| FVE | Fédération Vaudoise des Entrepreneurs |
| FVSP | Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers |
| GDM | Gendarmerie Vaudoise |
| GJS | Groupe Judiciaire de la police de Sûreté |
| GM | Gendarmerie Mobile |
| GROPIL | Groupe de Pilotage |
| GT | Groupe Technique |
| IFC | Interventions en Faveur de la Collectivité |
| JSP | Jeunes Sapeurs-Pompiers |
| LAJE | Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants |
| LASV | Loi sur l'Action Sociale Vaudoise |
| LATC | Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions |
| LC | Loi sur les Communes |
| LCR | Loi sur la Circulation Routière |
| LEMP | Loi sur l'Emploi |
| LOPV | Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise |
| LPOL | Loi sur la Police |
| LSDIS | Loi sur le Service Défense Incendie et Secours |
| LT | Lieutenant |
| MAJ | Major |
| MBC | Morges-Bière-Cossonay |

| | |
|---------|--|
| MD | Mobilité Douce |
| MP | Moto-Pompe |
| NAC | Nouveaux Animaux de Compagnie |
| OFPP | Office Fédéral de la Protection de la Population |
| OFROU | Office Fédéral des Routes |
| OI | Organe d'Intervention |
| PALM | Plan Agglomération Lausanne-Morges |
| PBC | Protection des Biens Culturels |
| PCi | Protection Civile |
| PEJ | Politique Enfance et Jeunesse |
| PGEE | Plan Général d'Evacuation des Eaux |
| PLT | Premier Lieutenant |
| PRM | Police Région Morges |
| ProSDIS | Nouveau système de mobilisation de l'ECA |
| QM | Quartier-Maître |
| RAAS | Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales |
| RC | Route Cantonale |
| REC | Recrue |
| REGA | Organisme de sauvetage hélicopté |
| RER | Romande Energie Run |
| RGP | Règlement Général de Police |
| RLATC | Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions |
| RSDIS | Règlement sur le Service Défense Incendie et Secours |
| SAMA | Samaritains |
| SAP | Sapeur |
| SCRIS | Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique |
| SDIS | Service Défense Incendie et Secours |
| SDRM | Schéma Direction Région Morges |

| | |
|------------|---|
| SESA | Service des Eaux, Sols et Assainissement cantonal |
| SGT | Sergent |
| SGTC | Sergent-Chef |
| SGTM | Sergent-Major |
| SI | Service Industriel d'une commune |
| SIS Morget | Service Incendie et Secours |
| SMUR | Service Médicalisé d'Urgence et de Réanimation |
| SPECO | Service de la Promotion Economique et du Commerce |
| SPOP | Service de la Population |
| SRE | Société Romande d'Electricité |
| SSCM | Service de la Sécurité Civile et Militaire |
| STEP | Station d'Épuration des eaux |
| TAR | Taxe Anticipée de Recyclage |
| TER | Territorial |
| TMD | Transport de Matière Dangereuse |
| TP | Tonne-Pompe (SIS) |
| TP | Transport Public |
| TPM | Transports Publics de la région Morgienne |
| TTC | Toute Taxe Comprise |
| UAPE | Unité d'Accueil Pour Ecoliers |
| UCV | Union des Communes Vaudoises |
| USL | Union des Sociétés Locales |
| USR | Unité de Secours Régional |
| VG | Voie Générale |
| VP | Voie Pré gymnasiale |
| VSS | Véhicule de Soutien Sanitaire |

SOMMAIRE

M. Francis MONNIN, Syndic

**CONSEIL COMMUNAL – VOTATIONS & ELECTIONS – ADMINISTRATION
GENERALE – SERVICES COMMUNAUX – FINANCES – TPM – GRANDS
PROJETS DU VILLAGE – STAND DE TIR INTERCOMMUNAL (pages 15 à 42)**

CONSEIL COMMUNAL

| | |
|---------------------------|----|
| 1. Préambule | 15 |
| 2. Composition du bureau | 15 |
| 3. Liste des membres | 16 |
| 4. Suppléant(e)s | 16 |
| 5. Commissions | 16 |
| 6. Sommaire des décisions | 17 |

VOTATIONS & ELECTIONS

| | |
|--------------|----|
| 1. Fédérales | 18 |
|--------------|----|

ADMINISTRATION GENERALE

| | |
|---|----|
| 1. Introduction de M. Francis Monnin, Syndic | 22 |
| 2. Municipalité | 23 |
| 3. Personnel communal | 24 |
| 4. Union des Communes Vaudoises (UCV) | 26 |
| 5. Associations et collaborations intercommunales | 26 |
| 6. Registre civique | 27 |
| 7. Préfecture de Morges | 27 |

SERVICES COMMUNAUX

| | |
|--|----|
| 1. Contrôle des habitants – bureau des étrangers | 29 |
| 2. Contrôles des initiatives et référendum | 31 |
| 3. Répertoire des entreprises | 32 |
| 4. Services et prestations du bureau communal | 37 |
| 5. Site Internet | 38 |
| 6. Vin communal | 38 |

FINANCES

| | |
|-----------------|----|
| 1. Comptes 2024 | 39 |
|-----------------|----|

| | |
|------------|----|
| TPM | 40 |
|------------|----|

| | |
|----------------------------------|----|
| ASSOCIATION REGION MORGES | 40 |
|----------------------------------|----|

GRANDS PROJETS DU VILLAGE

- | | |
|---|----|
| 1. PQ Les Ochettes | 41 |
| 2. CAD (Chauffage à distance) | 41 |
| 3. Réalisation d'un nouveau plan d'affectation PA La Pale | 41 |
| 4. Maison Monod (Centre du village) | 41 |

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

- | | |
|--------------------------------------|----|
| 1. Assemblée | 42 |
| 2. Communes membres | 42 |
| 3. Tir de l'amitié des municipalités | 42 |

M. Alexandre ROUVELET, Municipal

**VOIRIE – DOMAINES – ENVIRONNEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX –
ROUTES - PARCS & PROMENADE - CIMETIERE (pages 43 à 59)**

| | |
|--|----|
| VOIRIE | 44 |
| DOMAINES | |
| 1. Forêts | 47 |
| 2. Autorisation d'abattage d'arbres | 50 |
| 3. Vignes | 51 |
| ENVIRONNEMENT | |
| 1. Incinération des déchets en plein air | 51 |
| 2. Dangers naturels | 52 |
| BATIMENTS COMMUNAUX | |
| 1. Bâtiment administratif | 52 |
| 2. Collège de la Crosette | 53 |
| 3. Eglise – Salle des Jardins | 53 |
| 4. Bâtiment de service | 53 |
| 5. UAPE | 54 |
| 6. Abri et Fontaine des Marais | 54 |
| ROUTES | |
| 1. Balayage | 54 |
| 2. Déneigement | 54 |
| 3. Entretien - Interventions | 54 |
| 4. Signalisation | 56 |
| 5. Permis de fouille et d'utilisation du domaine public | 56 |
| 6. Requalification RC79 (Rte de Préverenges et Rte de la Gare) | 56 |
| 7. Requalification RC80 (Rte de Lonay) | 57 |
| PARCS & PROMENADE | |
| 1. Seuil de la Venoge | 57 |
| 2. Place de jeux | 58 |
| CIMETIERE | 59 |

M. Sylvain PIGUET, Municipal

**POLICE DES CONSTRUCTIONS – SERVICES INDUSTRIELS – ECLAIRAGE
PUBLIC – CARTOJURALEMAN (pages 61 à 66)**

POLICE DES CONSTRUCTIONS

| | |
|---|----|
| 1. Directive sur le diagnostic amiante | 61 |
| 2. Permis de construire | 67 |
| 3. Article 111 LATC | 61 |
| 4. Autorisation simple | 62 |
| 5. Commission de contrôle technique et de salubrité | 62 |
| 6. Prévention des accidents dus au chantier | 62 |
| 7. Localisations d'enquêtes | 63 |

SERVICES INDUSTRIELS

| | |
|---------------------|----|
| 1. Service de l'eau | 63 |
| 2. Romande Energie | 64 |

| | |
|-------------------------|----|
| ECLAIRAGE PUBLIC | 65 |
|-------------------------|----|

| | |
|-----------------------|----|
| CARTOJURALEMAN | 65 |
|-----------------------|----|

| | |
|-------------------------|----|
| PLAN CLIMAT PECC | 66 |
|-------------------------|----|

M. Christian FRANCO, Municipal

**NATURALISATION – POLICE SECURITE – POLICE DU COMMERCE –
PROCEDE DE RECLAME – COLLECTEURS EC/EU - SERVICE DU FEU –
PROTECTION CIVILE (pages 67 à 82)**

| | |
|--|----|
| NATURALISATION | 68 |
| POLICE SECURITE | |
| 1. Assistants de Sécurité Publique (ASP) | 69 |
| 2. Contraventions LCR | 69 |
| 3. Contrôles radar | 69 |
| 4. Concept « Police-Population » | 70 |
| 5. Police cantonale – Gendarmerie | 71 |
| POLICE DU COMMERCE | |
| 1. Permis temporaire – loto – tombola | 74 |
| 2. Patentes – licences – autorisations | 75 |
| PROCEDE DE RECLAME | 75 |
| COLLECTEURS EC/EU | |
| 1. ERM | 76 |
| 2. PGEE | 78 |
| 3. Déclaration de conformité | 78 |
| SERVICE DU FEU – SIS MORGET | |
| 1. SIS Morget | 79 |
| 2. Organes | 79 |
| 3. Organes d'intervention | 80 |
| PROTECTION CIVILE | |
| 1. ORPC | 81 |
| 2. Organes | 81 |
| 3. Quelques chiffres annuels | 82 |

Mme Estelle DEVILLE, Municipale

**GESTION DES DECHETS – INSTRUCTION PUBLIQUE – AFFAIRES
SOCIALES – SANTE PUBLIQUE – ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES
– TEMPLES ET CULTES (pages 83 à 108)**

GESTION DES DECHETS

| | |
|--|----|
| 1. Valorsa SA | 84 |
| 2. Elimination des ordures Valorsa SA | 85 |
| 3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune | 87 |

INSTRUCTION PUBLIQUE

| | |
|------------------------------------|----|
| 1. Conseil d'établissement | 88 |
| 2. Bureau de l'Entente | 89 |
| 3. Promotions des élèves de Denges | 91 |

AFFAIRES SOCIALES 92

SANTE PUBLIQUE

| | |
|--|----|
| 1. Plan canicule | 94 |
| 2. Sensibilisation à l'utilisation d'un défibrillateur | 95 |

ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES

| | |
|--|-----|
| 1. Univers 1028 | 96 |
| 2. UAPE | 97 |
| 3. Soleil d'Automne | 98 |
| 4. Pro Senectute | 98 |
| 5. Nonagénaire | 98 |
| 6. Centenaire | 99 |
| 7. Passeport Vacances | 99 |
| 8. USL | 100 |
| 9. Associations sportives et culturelles | 102 |
| 10. Verrée de la Municipalité | 102 |

TEMPLES ET CULTES

| | |
|--|-----|
| 1. Recensement | 103 |
| 2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et Préverenges | 103 |
| 3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens | 104 |

CONCLUSIONS GENERALES

108



M. Francis MONNIN

CONSEIL COMMUNAL

VOTATIONS – ELECTIONS

ADMINISTRATION GENERALE

SERVICES COMMUNAUX

FINANCES

TPM

GRANDS PROJETS DU VILLAGE

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

Pages 15 à 42

CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule

Le Conseil communal a tenu trois séances décisionnelles en 2024, soit les 10 juin, 28 octobre et 9 décembre 2024.

2. Composition du bureau

Au 30 juin 2024

| | |
|----------------------------------|---|
| Présidente | Nehla Meier |
| 1 ^{ère} vice-présidente | Althéa Vurpillot |
| 2 ^{ème} vice-président | Yves Zahner |
| Secrétaire | Françoise Palpacuer |
| Scrutateurs | Martine Ferreira Fabien Bonjour |
| Scrutateurs suppléants | Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula |

Au 31 décembre 2024

| | |
|----------------------------------|---|
| Présidente | Nehla Meier |
| 1 ^{ère} vice-présidente | Althéa Vurpillot |
| 2 ^{ème} vice-président | Yves Zahner |
| Secrétaire | Françoise Palpacuer |
| Scrutateurs | Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula |
| Scrutateurs suppléants | Martine Ferreira Fabiana Carrer Joliat |

Les contacts entretenus avec Mme Nehla Meier, Présidente, ont été excellents tout au long de l'année 2024.

3. Liste des membres

Au 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs

| | | |
|-----------------------|----------------------|------------------------------|
| Alvarez Monica | Fankhauser Christian | Matthey-Junod Karin |
| André Pierre-Yves | Ferreira Martine | Meier Nehla |
| Bonvin Carol | German Eladio | Monnin-Gallay Nathalie |
| Borboën Yan | Goette Patrick | Palpacuer Françoise |
| Bula Jean-Daniel | Jaquier Catherine | Rose Anne-Françoise |
| Carleton Alan | Jordan Alain | Scherz Philippe |
| Carrer Joliat Fabiana | Killias Susan | Scholz Gabriele |
| Christen Sylvain | Kündig Françoise | Sebastiani-Nicollerat Silvia |
| Conus Raphaël | Lasser Joseph | Stervinou Julien |
| Dajoz Gérald | Lemay Martin | Tavernier Grégoire |
| D'Eternod Olivier | Magenat Blaise | Vurpillot Althéa |
| Eigenheer Karin | Mahieu Sabine | Zahner Yves |
| Espana Capucine | Markwalder Luc | |

Trois démissions ont eu lieu durant l'année 2024 et malheureusement un décès.

4. Suppléant(e)s

Au 31 décembre 2024, il y a une suppléante :

Mme Chantal Franco

5. Commissions

5.1 Commission de gestion-finances

Situation au 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs

| | |
|-------------------|----------------------|
| Borboën Yan | Président ad intérim |
| Jaquier Catherine | Membre |
| Killias Susan | Membre |
| Carleton Alan | Membre |
| Conus Raphaël | Suppléant |
| Lasser Joseph | Suppléant |

5.2 Commission de recours en matière fiscale

Situation au 31 décembre 2024

Madame, Messieurs

| | |
|------------------|-----------|
| Christen Sylvain | Président |
| Alvarez Monica | Membre |
| Lemay Martin | Membre |

6. Sommaire des décisions

Au cours des 3 séances tenues lors de l'année 2024, les décisions suivantes ont été prises :

6.1 Séance du 10 juin 2024

Présidence : Mme Nehla Meier (Présidente)

Effectif : 39 membres

Présents : 35 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2023, le rapport de gestion 2023, ainsi que les comptes de l'EPSP 2023 et de donner décharge à la municipalité de sa gestion de l'année 2023 ;
- d'approuver la modification des statuts du SIS Morget (préavis 1/2024) ;
- d'approuver la réponse de la municipalité au postulat « Feuille de route des investissements de la municipalité ».

6.2 Séance du 28 octobre 2024

Présidence : Mme Nehla Meier (Présidente)

Effectif : 38 membres

Présents : 31 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver la vente de la parcelle n° 29 à Monsieur Pierre-Alain Bersier ou son nommable, soit une société anonyme ou à responsabilité limitée à constituer, dont il sera l'unique actionnaire ;
- d'approuver l'arrêté d'imposition pour les années 2025-2026 (préavis 2/2024) ;
- d'approuver la demande de dépenses extrabudgétaires de CHF 265'000.00 TTC pour le projet de réaménagement de la place de jeux au centre du village (préavis 3/2024)

6.3 Séance du 09 décembre 2024

Présidence : Mme Nehla Meier (Présidente)

Effectif : 39 membres

Présents : 30 membres

Le Conseil communal a décidé : ;

- d'accepter le budget 2025 (préavis 4/2024) ;
- d'approuver la refonte du Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2020) en Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires (préavis 5/2024) ;
- d'accepter la création de nouveaux statuts pour l'ORPC du district de Morges (préavis 6/2024).

VOTATIONS & ELECTIONS

1. Votations et élections fédérales

1.1 3 mars 2024

Objet n° 1 : Initiative pour une 13^{ème} rente AVS

Electeurs inscrits : 996

Cartes de vote reçues : 641

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 641 |
| Blancs | 7 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 634 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 479 |
| Non | 155 |
| Taux de participation | 64.36 % |

Objet n° 2 : Initiative sur les rentes

Electeurs inscrits : 996

Cartes de vote reçues : 641

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 639 |
| Blancs | 3 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 636 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 70 |
| Non | 566 |
| Taux de participation | 64.16 % |

3.2 9 juin 2024

Objet n° 1 : Initiative d'allègement des primes

Electeurs inscrits : 992

Cartes de vote reçues : 498

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 497 |
| Blancs | 4 |
| Nuls | 1 |
| Valables | 492 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 312 |
| Non | 180 |
| Taux de participation | 50.10 % |

Objet n° 2 : Initiative pour un frein aux coûts

Electeurs inscrits : 992

Cartes de vote reçues : 498

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 496 |
| Blancs | 8 |
| Nuls | 1 |
| Valables | 487 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 132 |
| Non | 355 |
| Taux de participation | 50.00 % |

Objet n° 3 : Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Electeurs inscrits : 992

Cartes de vote reçues : 498

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 495 |
| Blancs | 4 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 491 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 107 |
| Non | 384 |
| Taux de participation | 49.90 % |

Objet n° 4 : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Electeurs inscrits : 992

Cartes de vote reçues : 498

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 496 |
| Blancs | 5 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 491 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 381 |
| Non | 110 |
| Taux de participation | 50.00 % |

3.3 22 septembre 2024

Objet n° 1 : Initiative biodiversité

Electeurs inscrits : 991

Cartes de vote reçues : 511

| Bulletins | |
|-----------|-----|
| Rentrés | 511 |
| Blancs | 6 |
| Nuls | 1 |
| Valables | 502 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 207 |
| Non | 297 |
| Taux de participation | 51.56 % |

Objet n° 2 : Réforme de la prévoyance professionnelle

Electeurs inscrits : 991

Cartes de vote reçues : 511

| Bulletins | |
|-----------|-----|
| Rentrés | 507 |
| Blancs | 8 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 499 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 102 |
| Non | 397 |
| Taux de participation | 51.16 % |

3.4 24 novembre 2024

Objet n° 1 : Aménagement des routes nationales

Electeurs inscrits : 997

Cartes de vote reçues : 561

| Bulletins | |
|-----------|-----|
| Rentrés | 560 |
| Blancs | 4 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 556 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 208 |
| Non | 348 |
| Taux de participation | 56.17 % |

Objet n° 2 : Droit du bail : sous-location

Electeurs inscrits : 997

Cartes de vote reçues : 561

| Bulletins | |
|-----------|-----|
| Rentrés | 561 |
| Blancs | 12 |
| Nuls | 2 |
| Valables | 547 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 231 |
| Non | 316 |
| Taux de participation | 56.27 % |

Objet n° 3 : Droit du bail : résiliation pour besoin propre

Electeurs inscrits : 997

Cartes de vote reçues : 561

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 560 |
| Blancs | 14 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 546 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 233 |
| Non | 313 |
| Taux de participation | 56.17 % |

Objet n° 4 : Financement des prestations de santé

Electeurs inscrits : 997

Cartes de vote reçues : 561

| Bulletins | |
|------------------|-----|
| Rentrés | 557 |
| Blancs | 14 |
| Nuls | 0 |
| Valables | 543 |

| Suffrage | |
|-----------------------|---------|
| Oui | 200 |
| Non | 343 |
| Taux de participation | 55.87 % |

ADMINISTRATION GENERALE

1. Introduction de M. Francis Monnin, Syndic

Nous sommes satisfaits d'avoir trouvé la solution pour renforcer notre administration générale dans le domaine technique et principalement de la police des constructions.

La Municipalité a proposé à notre secrétaire municipale, Anne Sylvie Gevisier, de prendre ce poste, laquelle a accepté notre proposition avec intérêt. En effet, notre employée de longue date s'est toujours intéressée à ce domaine technique et possède des qualifications avérées.

Pour soulager notre secrétaire municipale des tâches lui incombant, nous avons engagé en la personne de Fanny Nussbaumer, une collaboratrice engagée et intéressée, laquelle a accepté un contrat à 80 %. Par ailleurs, elle pourra également seconder notre préposée au contrôle des habitants, Keti Janev.

Cette année de transition dans notre organisation s'est bien passée et nous aborderons l'année 2025 avec sérénité.

Nous profitons de remercier par ces lignes toute l'équipe de l'administration générale, en n'oubliant pas notre boursier, Pierre Lanthemann, pour leur engagement et leur travail de qualité.

Au sein de la voirie, nous avons vécu quelques changements.

En effet, Samuel Veyre, employé voirie, a donné sa démission, ce qui nous a permis d'engager Stéphane Kipfer, paysagiste, pour le remplacer.

Au sein de la voirie, Carole Bavaud, apprentie agent d'exploitation, a débuté son apprentissage en 2024.

Nous sommes heureux de pouvoir former du personnel pour assurer la continuité.

Groupe de travail : Projet de création d'une association réunissant les 4 communes (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges) pour accueil des enfants de 0 à 16 ans - école et accueil de jour

Une délégation de 4 communes, sous la présidence du syndic de Denges, a débuté son travail sur la création d'une association pour les enfants de 0 à 16 ans, et de créer son propre réseau.

Notre travail a porté sur les points suivants :

- un projet de statuts a été élaboré et soumis au Canton pour correction éventuelle et validation ;
- rencontre des représentants d'associations scolaires existantes, à savoir ARPEJE (Avenches, Cudrefin, Trélex et Saint-Georges) et AISGE (Arzier, Genolier, Givrins, Trélex et St-Cergue) ;
- rencontre avec la FAGE (Fondation pour l'accueil de jour) avec l'aide de sa directrice Madame Lacoste ;

- confier à la HEIG-VD un mandat pour élaborer un projet de structure organisationnelle pour une association d'enfants de 0 à 16 ans ;
- au mois d'août 2024, présentation du projet aux 4 municipalités pour adoption avant de le présenter aux commissions consultatives de nos conseils respectifs ;
- le projet n'a pas été validé par l'ensemble des 4 municipalités ;
- les 4 Municipalités ont décidé de mettre en place une association de droit privé ou public pour l'accueil de la petite enfance, en créant notre propre réseau, avec effet au 1^{er} janvier 2026 dans la mesure du possible.

2. Municipalité

Organisation

La municipalité se réunit les lundis à 17h30. Lors de ces séances, le courrier reçu durant la semaine est traité. En 2024, la municipalité a siégé 38 fois et traité 1'107 objets, ce qui représente une moyenne de 29 dossiers par séance.

Cependant, il faut également tenir compte de toutes les informations transmises lors de chaque séance et qui ne sont pas comptées dans les objets traités.

La municipalité assiste in corpore ou en délégation à diverses séances, réunions ou assemblées générales :

- des commissions du Conseil communal ;
- de la Préfecture ;
- de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges), du SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne), de Région Morges tant pour le GT (Groupe Technique) que pour le GROFIL (Groupe de Pilotage) ;
- de l'ERM (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne) ;
- des TPM (Transports Publics de la région Morgienne), MBC ;
- de la Protection civile ;
- du SIS Morget (Service Incendie et Secours) ;
- de Valorsa SA ;
- de l'EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges) ;
- de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay) ;
- de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) ou l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne) ;
- de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) ;
- de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) ;

- de l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Délégatrices) ;
- de la paroisse catholique et protestante ;
- des sociétés locales et associations diverses.

Elle rencontre, au vu des dossiers à traiter, des architectes, des représentants du Canton, des avocats, des urbanistes ou ingénieurs forestiers, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le temps consacré par les membres de la municipalité pour accomplir au mieux les tâches qui leur sont dévolues, notamment au vu de la complexité des dossiers, ne cesse d'augmenter.

3. Personnel communal

3.1 Administration communale

| | | |
|----------------------|--|------|
| Anne-Sylvie Gevisier | Secrétaire municipale & responsable du Service technique | 100% |
| Keti Janev | Proposée au contrôle des habitants et police des étrangers | 70% |
| Fanny Nussbaumer | Collaboratrice administrative | 80% |

3.2 Personnel externe

| | | |
|-----------------|---|------|
| Ludovic Terry | Responsable voirie | 100% |
| Samuel Veyre | Agent d'exploitation Voirie jusqu'au 31 mai 2024 | 100% |
| Stéphane Kipfer | Agent d'exploitation Voirie depuis le 1 ^{er} septembre 2024 | 100% |
| Joaquim Pinto | Concierge du collège et du bâtiment communal, service extérieur | 100% |
| Carole Bavaud | Pré-apprentissage d'agente d'exploitation Voirie du 1 ^{er} mars au 31 juillet 2024 | 100% |
| | Apprentie, dès le 1 ^{er} août 2024 | 100% |

3.3 Auxiliaires

| | |
|--------------------|--|
| Roland Ravey | Aide à la voirie sur demande |
| Pierrette Paquier | Concierge de l'Eglise |
| Muna Kelemen | Collaboratrice à la déchetterie mobile |
| Christel Deghilage | Surveillante |

3.4 Formation continue - cours

Anne Sylvie Gevisier, secrétaire municipale, a participé à une séance de l'AVSM durant l'année 2024.

Mme Janev, préposée au contrôle des habitants a participé à une séance de l'agglomération lausannoise du Contrôle des habitants, le 8 novembre 2024.

Cette séance avait notamment pour thèmes :

Agglomération lausannoise du Contrôle des habitants

- discussions de divers problèmes rencontrés par le service du contrôle des habitants ;
- le SPOP a parlé du programme e-déménagement et donne son avis afin que toutes les communes pensent à s'y mettre d'ici fin 2026 car c'est un service intéressant pour les habitants ;
- instructions sur les circulaires transmises par le SPOP durant l'année 2024.
- le SPOP informe les communes, qu'elles doivent se mettre à jour d'ici début 2025 avec leur programme informatique afin que l'ordonnance de l'état civil soit exécutée, c'est-à-dire ne plus avoir la dénomination père/mère, mais parent 1 et parent 2 ;
- autrement pour une demande de regroupement familial, la personne titulaire doit idéalement avoir un taux de travail entre 80 et 100%.

3.5 Travaux des employés communaux

Les employés communaux font tout au long de l'année divers travaux tels que :

Routes

- nettoyage et réparation des regards d'eaux claires ;
- petites réparations (fissures, trous, etc.) ;
- entretien éclairage public ;
- déneigement et salage ;
- balayage des feuilles ;
- entretien des chemins ;
- entretien des bords de routes ;
- entretien signalisation routière ;
- entretien des bornes de sécurité.

Espaces verts

- taille des arbres, des haies, arbustes, rosiers, etc. ;
- décoration florale (plantation et entretien des massifs, bacs à fleurs, arrosage) ;
- entretien des terrains communaux (gazon, désherbage) ;
- entretien des parcs et promenades (place de jeux, terrain multisports) ;
- entretien des fontaines.

Déchets

- entretien des éco-points ;
- surveillance du lieu de collecte des déchets verts ;
- entretien des poubelles publiques.

Bâtiments communaux

- entretien groupe scolaire (gazon, taille, entretien, plantations, collège) ;
- entretien du bâtiment administratif.

Autres

- entretien du cimetière ;
- service des inhumations ;
- ramassage objets encombrants ;
- entretien des véhicules.

Pendant l'hiver, ils s'occupent également de la révision des machines, outils, du déneigement et salage des routes et chemins communaux, etc.

4. Union des Communes Vaudoises (UCV)

La 115^e journée de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu le 8 juin 2024 à Aigle ; MM. Monnin, Rouvelet et Franco ainsi que Mme Deville y ont participé.

5. Associations et collaborations intercommunales

5.1 ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

Délégué municipal Francis Monnin

5.2 ERM (Epuración des eaux usées de la Région Morgienne)

Délégué du Conseil communal Gabriele Scholz

Délégué municipal Christian Franco

5.3 VALORSA SA

Délégués municipaux Estelle Deville
Francis Monnin, 2^{ème} délégué

5.4 ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)

Délégués municipaux Estelle Deville
Sylvain Piguet, remplaçant

5.5 EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)

Délégués municipaux Estelle Deville
Francis Monnin, 2^{ème} délégué

5.6 TPM (Transports Publics Morgiens)

Délégués municipaux

Francis Monnin

Christian Franco, remplaçant

6. Registre civique

La tenue du registre civique incombe au greffe municipal. Ce travail s'effectue en relation avec le contrôle des habitants.

Hommes suisses 474

Femmes suisses 523

soit 997

électeurs et électrices suisses inscrits
au registre civique à fin 2024.

Hommes étrangers 142

Femmes étrangères 103

soit 245

personnes étrangères inscrites
au registre civique à fin 2024.

Le total des électeurs à fin 2024, est de 1'242.

7. Préfecture de Morges

Préfet : Boris Cuanoud

Secrétaire Valérie Faine

De très bons contacts et échanges ont été entretenus entre M. le Préfet Boris Cuanoud et l'administration communale durant l'année 2024.

7.1 Réunion des Syndics

Durant l'année 2024, 3 réunions des Syndics des 56 communes du district ont eu lieu :

7.1.1 Le 14.03.2024 à Buchillon

- Hébergement des migrants
- Monuments historique
- LADB (loi sur les auberges et débits de boissons) et responsabilités communales
- Contrôle de champignons
- Fêtes des Municipalités 2025
- Remplacement de Mme Isabelle Bonvin, Syndique de Romanel-sur-Morges au sein du bureau des syndics – nomination de deux membres
- Informations de la Préfecture

7.1.2 Le 13.06.2024 à Apples-Hautemorges

- Présentation DGTL (Direction générale du territoire et du logement)
- Présentation Archives communales
- Fête des Municipalités 2025
- Informations de la Préfecture

7.1.3 Le 03.10.2024 à Yens

- Présentation Association vaudoise des secrétaires municipaux
- Présentation de la force cybersécurité du canton (CSIRT)
- Présentation GED (gestion électronique des documents)
- Informations de la Préfecture

7.2 Inspection annuelle

L'inspection annuelle a eu lieu le 26 juin 2024.

A cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés :

- les registres des procès-verbaux :
 - a) de la municipalité
 - b) du Conseil communal
 - c) des votations et élections
- les registres:
 - a) civique (rôle des électeurs)
 - b) des inhumations
 - c) des commerçants
- l'office communal de la population
- l'onglet de la correspondance
- le casier sanitaire des eaux et le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
- les préavis de la municipalité présentés au Conseil communal
- le plan général d'affectation (PGA)
- le rapport sur la gestion et les comptes
- le budget et comptes
- le répertoire de tous les règlements communaux en vigueur

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

En 2024, le bureau communal a été appelé à remplir :

- 41 demandes de carte d'identité.

Au 31 décembre 2024, notre village comptait 1837 résidents selon le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).

16 personnes de nationalité suisse et 9 personnes de nationalité étrangère sont établies en séjour à Denges.

Par ailleurs, 649 étrangers, dont 623 sont au bénéfice d'un permis "B ou "C", ont choisi Denges pour s'établir.

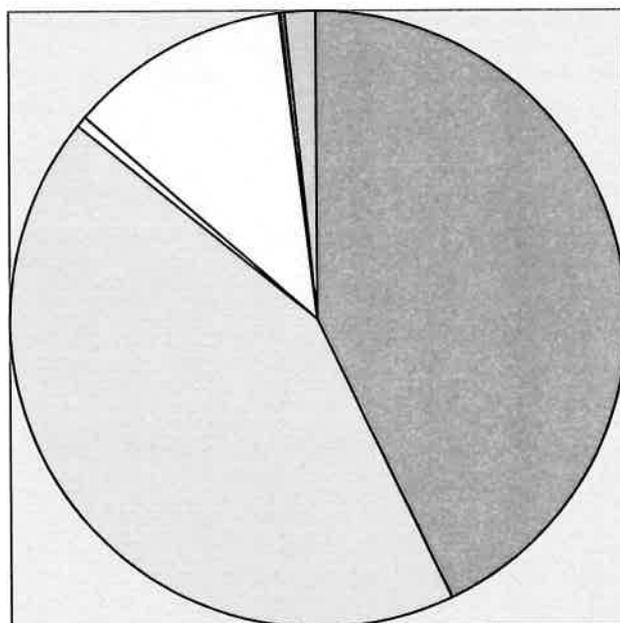
Pays de provenance des habitants étrangers au 31 décembre 2023

| | | | |
|-------------|-----|------------------------|-----|
| Albanie | 1 | Macédoine | 18 |
| Allemagne | 10 | Madagascar | 1 |
| Autriche | 4 | Malaisie | 2 |
| Belgique | 9 | Maroc | 4 |
| Bolivie | 2 | Mongolie | 1 |
| Bosnie | 1 | Mozambique | 1 |
| Brésil | 5 | Nouvelle-Zélande | 1 |
| Bulgarie | 24 | Philippines | 1 |
| Chili | 2 | Pologne | 8 |
| Chine | 11 | Portugal | 184 |
| Corée (Sud) | 1 | République Dominicaine | 1 |
| Croatie | 1 | Roumanie | 3 |
| Danemark | 1 | Royaume-Uni | 7 |
| El Salvador | 1 | Russie | 3 |
| Equateur | 1 | Serbie | 10 |
| Espagne | 30 | Mongolie | 1 |
| Etats-Unis | 6 | Mozambique | 1 |
| France | 158 | Nouvelle-Zélande | 1 |
| Grèce | 1 | Suède | 1 |
| Guinée | 1 | Syrie | 1 |

| | | | |
|-----------|----|-----------|----|
| Hongrie | 4 | Taiwan | 1 |
| Inde | 3 | Tunisie | 5 |
| Indonésie | 1 | Turquie | 5 |
| Irak | 1 | Ukraine | 2 |
| Iran | 2 | Vénézuela | 1 |
| Italie | 56 | Yémen | 1 |
| Japon | 1 | Kosovo | 20 |

Répartition des autorisations :

- Permis « B » - Autorisation de séjour 311
- Permis « C » - Autorisation d'établissement 312
- Permis « G » - Frontalier 77
- Permis « L » - Courte durée 7
- Permis « S » - Exigeant la protection 3
- Permis « Non attribués » 16



- Permis de séjour B
- Permis de séjour C
- Permis de séjour L
- Permis G (Front.)
- Permis S - Exigeant la protection
- Permis - Non attribués

2. Contrôle des initiatives et référendum

Les signatures des habitants de notre commune concernant les initiatives et référendums populaires sont validées par le contrôle des habitants.

| Initiatives et référendums | Signatures totales | Signatures annulées | Signature valables |
|--|---------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Initiative « oui à la neutralité suisse » | 10 | 2 | 8 |
| Référendum « contre la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance maladie » | 14 | 0 | 14 |
| Initiative « pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre » | 52 | 4 | 48 |
| Initiative « pour des impôts équitables aussi pour les couples mariés » | 93 | 3 | 90 |
| Initiative « pour une durabilité » | 22 | 3 | 19 |
| Initiative « oui à un avenir sans expérimentation animale » | 59 | 6 | 53 |
| Initiative « de l'électricité pour tous en tout temps » | 59 | 3 | 56 |
| Initiative « l'égalité pour les personnes handicapées » | 20 | 1 | 19 |
| Initiative « oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements » | 39 | 2 | 37 |
| Initiative « pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » | 7 | 0 | 7 |
| Référendum « faciliter les résiliations en cas de sous-location » | 18 | 0 | 18 |
| Initiative « pour une politique équitable en matière d'énergie et de climat » | 6 | 0 | 6 |
| Référendum « faciliter les résiliations en cas de besoin propres » | 19 | 0 | 19 |
| Référendum « stop à la folie autoroutière » | 2 | 0 | 2 |
| Initiative « oui à l'interdiction d'importer du foie gras » | 39 | 7 | 32 |
| Initiative « pour une limitation des feux d'artifices » | 7 | 0 | 7 |
| Initiative « pour une Suisse qui s'engage » | 25 | 5 | 20 |
| Initiative « pour un droit à vivre dignement dans son travail – pour un salaire minimum cantonal » | 44 | 1 | 43 |

| | | | |
|--|----|---|----|
| Initiative « pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici » | 26 | 1 | 25 |
| Initiative « pour un droit à la nationalité moderne » | 18 | 4 | 14 |
| Initiative « oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » | 25 | 3 | 22 |
| Initiative « contre la destruction de nos forêts » | 22 | 2 | 20 |

3. Répertoire des entreprises

Le bureau communal tient un registre des toutes les entreprises sises sur le territoire de la commune de Denges. Etat au 31 décembre 2024.

| N° | Raison sociale | Adresse | Activités |
|----|--|----------------------|--|
| 1 | A. Cornaton Carrelage | Ch. de l'Eglise 4 | carrelages |
| 2 | A.E.R. Sirisin, Ingénierie-Conseils, Atelier-Etudes-Réalisations | Rte du Lac 23 | bureau d'études en hydraulique |
| 3 | Ackermann et fils SA | Rte de la Pale 12 | installations sanitaires, chauffage |
| 4 | Aleos SA | Ch. de l'Eglise 15 | gestion patrimoine |
| 5 | Amiguet Conseil et Gestion | Ch. de l'Eglise 4 | comptabilité et fiscalité |
| 6 | Anita Coiffure | Rte du Lac 8 | salon de coiffure |
| 7 | Arc-en-Ciel | Rte de la Pale 20 | activité thérapeutique |
| 8 | Art-Fid Sàrl | Rte de Préverenges 4 | fiduciaire |
| 9 | AS Sérigraphique Sàrl | Rte de Préverenges 4 | impression sur textiles |
| 10 | Atelier Mamo | Rte de Genève 107E | atelier artistes peintre et textile |
| 11 | Athena Healing Center Sàrl | Le Vieux Bourg 26 | Santé - médecine |
| 12 | Au bout du rouleau Sàrl | Le Vieux Bourg 24b | Plâtrerie-peinture |
| 13 | Au Fil du Temps | Sur les Moulins 8 | broderie – crochet |
| 14 | Auria Réfrigération Sàrl | Rte de Préverenges 4 | Service après-vente |
| 15 | BCV | Rte de Genève 107 B | banque |
| 16 | Beauty Time Sàrl | Ch. de l'Eglise 4 | achat et vente de produits dans le domaine du stylisme et des prothèses ongulaires – toutes activités financière ou de service |
| 17 | B&B Isolations Sàré | Rte de Préverenges 4 | Pose d'isolations |
| 18 | BellyBoop | Rte de la Plaine 20 | Petite restauration, shop |
| 19 | Bersier Electricité | Rte de la Gare 7 | installations électriques et télécom |
| 20 | BG Powerjet SA | Rte de la Pale 10 | hydro-démolition |
| 22 | Biostatbox | Rte de Genève 103 | consulting – Traitement et analyses de données |
| 23 | Blueschool auto-école Sàrl | Vieux-Bourg 3 | auto-école |
| 24 | Bonjour les Fleurs ! | Rte de la Pale 8 | magasin de fleurs |
| 25 | Borboën Christophe | Rte du Lac 15 | maraîcher - agriculteur |

| N° | Raison sociale | Adresse | Activités |
|-----------|--|--|--|
| 26 | Bosredon SA | Rte de la Pale 20 | entreprise générale |
| 27 | Boulangerie – Pâtisserie L'EchoPain | Rte du Lac 4 | boulangerie - pâtisserie |
| 28 | Ca débouche Sàrl | Rte de la Pale 7 | Débouchage, nettoyage canalisations |
| 29 | Cabinet d'ostéopathie | Rte de Genève 107F | traitement ostéopathique |
| 30 | Cabinet vétérinaire | Rte de Genève 107C | cabinet vétérinaire |
| 31 | Café des Amis | Rte du Lac 11 | café-restaurant |
| 32 | Café, Restaurant « Le Plan B » | Rte du Lac 4 | café-restaurant |
| 33 | CAP Etanchéité Sàrl | Rte de la Pale 10 | étanchéité – GC et bâtiment |
| 34 | Carrosserie Beni | Rte de Préverenges 8 | carrosserie sur automobiles |
| 35 | Carrosserie de la Plaine | Rte de la Plaine 20 | exploitation d'un garage et carrosserie |
| 36 | Carrosserie L. Cortellini | Rte de la Plaine 20 | carrosserie |
| 37 | Chantier naval Birbaum & Fils | Rte de Préverenges 4 | chantier naval |
| 38 | Chris Steger | Ch. de la Pierrâre 5 | soins et reiki |
| 39 | Coiffure Géraldine Sàrl | Rte de Genève 107 A | commerce coiffure – esthétique |
| 40 | Collège Romand de PNL | Rte de la Pale 20 | formation d'adultes |
| 41 | Crebofin Sàrl | Ch. de la Crosette 1a | fiduciaire |
| 42 | Dajoz Sylviane | Ch. des Vignettes 3 | enseignement privé musique |
| 43 | Daloha Centre de soins | Rte de Préverenges | Massage à soins esthétiques |
| 44 | Deiseciel SA | Rte de Préverenges 4 | Conseil et gestion finance |
| 45 | Delachaux & Niestlé SA | Ch. de la Pierrâre 3A | avocats |
| 46 | Digicall SA | Rte de la Gare 15 | télécommunications |
| 47 | DM Green SA | Rte de la Pale 10 | machines et entretien de jardin |
| 48 | DM Groupe SA | Rte de la Pale 10 | mécanique et serrurerie véhicules lourds |
| 49 | Dolefar SA | Rte de Préverenges 4 | Installations thermiques |
| 50 | EasyStock | Rte de Préverenges 2 | transports de marchandise et entrepasage |
| 51 | EBC Sàrl | Rte de Préverenges 4 | services immobiliers |
| 52 | Eden Springs (Switzerland) SA | Rte de la Pale 10, succ. Siège Préverenges | distribution de boissons |
| 53 | EHubCo Sàrl | Rte de Préverenges 4 | Informations, plateforme commerce |
| 54 | Elvamac SA | Rte de Préverenges 10 | fabrication et commerce de machines et produits pour l'équipement de caves viti-vinicoles |

| N° | Raison sociale | Adresse | Activités |
|-----------|--------------------------------------|-----------------------|--|
| 55 | Espace beauté Virginie | Rte de la Pale 4 | esthétique |
| 56 | Espace Homéo | Rte de Préverenges 4 | homéopathie |
| 57 | Espace Santé | Rte de Préverenges 4 | kinésologie |
| 58 | EV Link SA | Ch. des Vergers 1 | mobilité électrique – solutions de recharge |
| 59 | Febijou SI | Vieux Bourg 15a | atelier bijouterie |
| 60 | Femme Attitude SD Mauro | Rte de Préverenges 4 | cabinet Sage-femme - soins |
| 61 | Fiduciaire et régie de Belle-Rive SA | Ch. de la Pierrâre 3a | fiduciaire – administration et gérance d'immeuble |
| 62 | Future Solution Sàrl | Ch. des Erables 3 | consulting – Education - Art |
| 63 | Garage de la Plaine | Rte de la Plaine 20 | commerce et réparation de véhicules |
| 64 | Garage Imperial Sàrl | Rte de Préverenges 8 | exploitation d'un garage |
| 65 | Garage Kessler – Vane Dimitrov | Rte de Préverenges 8 | réparation automobiles |
| 66 | Garage PA Burnier SA | Rte de Préverenges 12 | garage |
| 67 | Garage Sportec Sàrl | Rte de Préverenges 6 | garage |
| 68 | GDA Engineering Solutions SA | Rte de Préverenges 4 | transfert d'entreprises |
| 69 | Gérobat Sàrl | Rte de la Plaine 4 | commerces achat, vente biens immobiliers |
| 70 | Global Peinture Rénovation Sàrl | Rte de Préverenges 2 | peinture et rénovation |
| 71 | Global Wood Energy Sàrl | Rte de Préverenges 2 | vente de produits chauffage et engrais |
| 72 | GM Laser | Ch. de la Pierrâre 10 | gravage et marquage laser |
| 73 | Gobet Roland et Patricia | Rte de la Pale 4 | transports de marchandises |
| 74 | Harmony – Askesis SA | Ch. de la Crosette 4 | exploitation et commercialisation de tout centre de sport-beauté-santé |
| 75 | Idéalcéramique SA | Rte du Lac 19 | vente de carrelages |
| 76 | Image Plus SA | Ch. des Vignettes 1 | commerce de cartes, posters, cadres, articles de papeterie et cadeaux - centrale d'achats et direction |
| 77 | Immo Plus SA | Rte du Lac 2 bis | agence immobilière |
| 78 | Isochronic SA | Rte de la Pale 14 | industrie robotique |
| 79 | JFM Transports | Rte de la Pale 5 | transports internationaux et locaux |
| 80 | Joye Sanitaire | Rte de la Pale 4 | installation sanitaire |
| 81 | Kaori Institut | Rte de la Gare 4 | centre de physiothérapie et bien être |
| 82 | Kovacevic SA | Rte de Préverenges 2 | participation à toute entreprise commerciale, industrielle, de services, financière ou immobilière |

| | Raison sociale | Adresse | Activités |
|-----|--|-----------------------|---|
| 83 | LEAD Sàrl | Ch. des Vergers 3 | commerce de tout genre |
| 84 | Lemos Com Sàrl | Ch. de l'Eglise 4 | conseils aux entreprises |
| 85 | Les Pattes libres | Ch. du Monteiron 2 | éducation canine |
| 86 | Les Petites couleurs garderie | Rte de Genève 105 | garderie |
| 87 | Locaplaine | Rte de la Plaine 20 | location de véhicule |
| 88 | Logical Communications SA | Rte de la Gare 15 | société holding |
| 89 | Loom Sàrl | Sur les Moulins 29 | élaboration, fabrication et la commercialisation de glaces et de tous produits artisanaux |
| 90 | M Peintures Sàrl | Ch. Châtaigniers 1 | peintures |
| 91 | Manidis SA | Rte de la Pale 18 | création et diffusion et vente de produits de beauté et autres |
| 92 | Manira Wokshop Denges SA | Rte de Genève 101 C | restauration thaïlandaise |
| 93 | MAP – Rénovation Sàrl | Vieux-Bourg 7 | rénovation d'immeubles anciens - conseils |
| 94 | Marques Morais Beauty | Le Vieux Bourg 13 | Coiffure et esthétique à domicile |
| 95 | Mo-H Sàrl | Rte de Genève 101 | Courtage et gérance conseil |
| 96 | Moraz Antonin | Rte de Préverenges 2 | cabinet de physiothérapie |
| 97 | Nobletime SA | Le Vieux Bourg 15a | atelier d'horlogerie |
| 98 | Nova-Lux | Pl. du Tilleul 1 | éclairage et régie pour le spectacle et vente de matériel |
| 99 | Objets et Lumières SA, succursale de Denges | Rte de Genève 105C | décoration |
| 100 | Obrist Bernard | Vieux Bourg 11 | commerce de production, manufacture. |
| 101 | Phil Immobilier SA | Ch. du Chaney 12 | achat-vente-promotion gestion immobilière |
| 102 | Physio Tabone Sàrl | Ch. de la Crosette 4 | cabinet de physiothérapie et esthétique |
| 103 | Plaine automobiles Sousa Bessa | Rte de la Plaine 20 | Commerce automobiles |
| 104 | Pomoca SA | Rte de Préverenges 14 | fabrication articles de sport |
| 105 | Pose concept SA | Rte de Préverenges 4 | Montage et pose d'aménagement intérieur |
| 106 | Précisions Cuisines Sàrl | Rte de Préverenges 4 | aménagement, mobilier, déco |
| 107 | J.- C. Regamey SA | Rte de la Pale 6 | vente de carrelage - faïence - matériaux |
| 108 | Remarq SA | Rte de la Pale 18 | Réalisation publicitaire et aménagement |
| 109 | RM Blatti Multitransports SA | Rte de la Pale 7 | transports |
| 110 | Rossier Frères | Pl. du Tilleul 1 | arboriculture, maraîchère, viticulture |
| 111 | Salewa AG | Rte de Préverenges 14 | Habits de sport |

| N° | Raison sociale | Adresse | Activités |
|-----------|--------------------------------|----------------------|---|
| 112 | Sanipro SA | Rte de la Plaine 4 | installation sanitaire + chauffage |
| 113 | Savary Bateaux | Rte de la Pale 5 | chantier naval |
| 114 | Scherz Groupe SA | Ch. du Chaney 12 | gestion administrative de société |
| 115 | Scintilla Atelier de Poterie | Rte de Genève 101 | production des objets en céramique cours de poterie |
| 116 | Senma SA | Rte de Préverenges 4 | Société immobilière |
| 117 | Setinstone Sàrl | Le Vieux Bourg 24b | Entreprise générale de rénovation |
| 118 | Simplicity | Sentier de Renges 3b | soutien en marketing |
| 119 | Sottas SA | Rte de la Pale 14 | constructions métalliques |
| 120 | Stardrinks - Heineken | Rte de la Pale 3 | dépôt de boissons |
| 121 | Studio Flamenco Eva | Rte de Genève 107A | école de danse flamenco |
| 122 | Sublimmo ET/EG SA | Rte de Préverenges 4 | bureau d'architecte, direction des travaux |
| 123 | Swiss Ecology | Rte de la Pale 1 | répondre à des problèmes écologiques et promouvoir la préservation de l'environnement |
| 124 | Swiss Fiducia Etablissement SA | Ch. de l'Eglise 4 | fiduciaire |
| 125 | Tartrifuge S.A. | Rte de la Plaine 4 | chauffage – sanitaire |
| 126 | Tasyrna Sàrl | Ch. de la Pierrâre 7 | Consulting et conseil en entreprise |
| 127 | Technigaz Sàrl | Rte de la Pale 18 | Installation à gaz |
| 128 | Tinguely Exploitation SA | Rte de la Pale 10 | transport de toute marchandise, atelier de réparation, service de voirie |
| 129 | TNS Transports Sàrl | Rte de la Pale 10 | transports |
| 130 | Ventura Thérapies énergétiques | Rte de la Plaine 18 | formation en thérapie énergétique et vente de produits ésotériques |
| 131 | V.I.P. SA | Sur Villard 7 | toute activité dans le domaine du développement durable |
| 132 | VisualGest Sàrl | Rte de Préverenges 4 | informatique |
| 133 | Vivify Sàrl | Ruelle des Mélézes 7 | e-commerce matériel de fête |
| 134 | W3 Métal SA | Rte de la Pale 18 | Construction métallique |
| 135 | Yannick Paysages Sàrl | Ch. de l'Eglise 13 | entretien jardin - paysagiste |

4. Services et prestations du bureau communal

4.1 Prestations

Durant l'année 2024, le bureau :

- a répondu à environ 4'445 téléphones ;
- a eu environ 4'940 visites d'habitant(e)s au guichet ;
- a expédié environ 8'250 courriers ;
- a envoyé 6'925 courriers électroniques par le contrôle des habitants, et 8'240 courriers électroniques envoyés par le greffe municipal, 2565 courriers électroniques par le secrétariat.

L'administration communale a encaissé en liquide fr. 28'727.45 pour diverses prestations au guichet, ainsi que des encaissements par l'utilisation du terminal de paiements « Jeronimo » :

- la carte bancaire, 326x, représentant un montant de fr. 23'390.45
- la carte de la poste, 66x, représentant un montant de fr. 5'261.25
- Twint, 62x, représentant un montant de fr. 3'815.80

4.2 Locations salles communales

Les salles communales mises à disposition du public et des sociétés locales ont été occupées :

- La Fontaine des Marais
0x par les sociétés locales
1x par des locations privées
- La salle de gym de la Crosette
223x par les sociétés locales
24x par des sociétés hors Denges
- La salle des Jardins
47x par les sociétés locales
46x pour des locations privées
- La salle Venoge
18x par les sociétés locales
17x pour des locations privées
- La salle du Clocher
1x par les sociétés locales

Au total, les sociétés locales ont occupé 288 fois les diverses salles communales et les privés 88 fois.

5. Site Internet

Nous avons mis à disposition de tous un nouveau site internet, dont la mise en page a été revue avec l'aide d'un professionnel.

Sa consultation est aisée et permet rapidement de trouver toutes les informations souhaitées, notamment :

- les mises à l'enquête ;
- les demandes d'autorisation d'abattage d'arbre ;
- les avis de décès ;
- les informations officielles ;
- les manifestations ;
- les communications et décisions de la municipalité ;
- les procès-verbaux des séances du Conseil communal ;
- les résultats des votations et des élections ;
- les sociétés locales ou associations ;
- les paroisses catholique et protestante ;
- les mises à ban ;
- etc.

6. Vin communal

Nous avons pu renouveler la traditionnelle distribution du vin communal, sur la place du village, qui a eu lieu le jeudi 19 juin 2024. Ce moment est toujours très apprécié.



FINANCES

1. Comptes 2024

Nous sommes satisfaits de constater à la lecture des comptes communaux 2024 une bonne santé financière, avec un excédent de recettes positif, dont nous détaillons les facteurs dominants de notre analyse :

Revenus fiscaux

Nous constatons une situation globalement stable, soit par rapport à l'année 2023 et légèrement supérieure aux prévisions budgétaires.

Dans les impôts aléatoires, les gains immobiliers sont nettement supérieurs aux années précédentes et aux prévisions, tout en sachant que les prévisions sont difficiles à évaluer.

Cet exercice marque la fin de l'ancien système péréquatif. Le nouveau système a été présenté avec le budget pour l'année 2025.

Le produit des placements à court terme se solde par un montant positif de CHF 46'287, malgré un taux rémunérateur qui a baissé sur la fin de l'année.

Charges de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est conforme aux prévisions et dans la continuité des années précédentes.

Les charges sont maîtrisées par un suivi strict, dans la mesure du possible, du service financier de la commune.

Pour la 1^{ère} année de la mise en service des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la voirie, ces derniers ont dégagé une recette de CHF 10'410, avec une mise en service à mi-mars 2024.

Conclusion

Nous réitérons notre conclusion de l'année précédente, à savoir que nos liquidités nous permettent d'envisager avec sérénité les importants investissements futurs.

TPM (Transports Publics de la région Morgienne)

Le réseau de transports publics de la région continue de se développer d'une manière réjouissante.

En 2024, la fréquentation atteint les 5,9 millions de voyageurs, soit une augmentation de 8,2 % par rapport à 2023 et +28 % par rapport à avant COVID.

Il est intéressant de relever que pour notre commune, la moyenne de montées et descentes par jour du lundi au vendredi est de 1500 sur les lignes desservant notre commune.

Les chiffres présentés ci-dessus valident la volonté politique de tripler l'utilisation des transports publics d'ici 2030, afin de développer une mobilité durable, à faible émission, pour réduire drastiquement les gaz à effet de serre.

Toujours dans cette optique, un appel d'offres a été lancé pour l'achat de 16 bus électriques pour le réseau TPM, la commande effective devrait être validée en 2025 pour une livraison des bus entre janvier et décembre 2027.

Pour rappel, le guichet communal offre aux usagers, ne disposant pas de smartphone, la possibilité de se procurer des billets de transports pour les zones urbaines des TPM.

ASSOCIATION REGION MORGES

Région Morges travaille à la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications supérieures comme le Plan directeur cantonal (PDCn) ou le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Pour mener à bien ses missions de coordination et de planification, Région Morges accompagne les communes dans le cadre de nombreuses études.

Ces études traitent de manière coordonnée les différentes missions du développement territorial, à savoir l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

Les 10 communes suivantes font partie de Région Morges : Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, St-Prex et Tolochenaz.

GRANDS PROJETS DU VILLAGE

1. PQ Les Ochettes

La 1^{ère} étape a continué d'accueillir de nouveaux résidents, ainsi que des commerces.

L'arrivée de commerçants - Onglerie, Coiffeur, Barbier et Epicerie-boulangerie - nous fait particulièrement plaisir et nous leur souhaitons plein succès dans leurs activités et encourageons toute notre population à utiliser leurs offres.

Les discussions pour la mise à l'enquête conjointe des étapes 2 et 3 sont en cours et devraient se concrétiser dans la 1^{ère} moitié de l'année 2025.

2. CAD - Chauffage à distance

L'évolution de l'environnement de l'approvisionnement énergétique engendre de nouvelles contraintes de réalisation pour notre fournisseur d'énergie, Romande Energie.

En avril 2025, notre fournisseur nous orientera sur son projet, ce qui devrait permettre à la Municipalité de présenter un préavis de réalisation adapté aux conditions actuelles.

3. Nouveau plan d'affectation PA La Pâle

Suite à plusieurs oppositions de propriétaires sur la mise à l'enquête d'une zone réservée, la Municipalité, dans un souci de bonne collaboration a retiré l'enquête, après avoir reçu l'aval du Canton.

Sous réserve d'un certain nombre de conditions communiquées aux propriétaires, nous avons continué la réflexion.

4. Maison Monod (centre du village)

Le projet pour l'acquisition validé sur le principe par notre Conseil Communal est toujours sur la table de travail.

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

1. Assemblée

En 2024, l'assemblée a eu lieu le 14 novembre 2024 pour les comptes 2023 et le budget 2025 qui ont été validés.

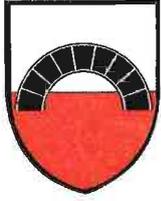
2. Communes membres

| | | |
|-----------------------|------------|-------------|
| Aclens | Bremblens | Bussigny |
| Chavannes-près-Renens | Crissier | Denges |
| Echandens | Echichens | Ecublens |
| Lonay | Morges | Préverenges |
| Romanel-sur-Morges | Tolochenaz | |

3. Tir de l'amitié des municipalités

La municipalité de Denges a participé au Tir des Municipalités le jeudi 12 septembre 2024.

| | | |
|-------------|----------|---------|
| Résultats : | 300m | 118 pts |
| | Pistolet | 98 pts |



M. Alexandre ROUVELET

VOIRIE

DOMAINES

ENVIRONNEMENT

BATIMENTS COMMUNAUX

PARCS & PROMENADE

CIMETIERE

ROUTES

Pages 43 à 59

VOIRIE

L'année 2024 a débuté avec un nouveau chef de voirie, M. Ludovic Terry. Cette prise de fonction a été intense, puisqu'il n'y a pas eu de passation avec l'ancien chef de voirie parti fin novembre 2023. M. Terry a rapidement su s'adapter et a très bien su tenir son rôle. Il a aussi amené de nouvelles idées permettant d'améliorer le fonctionnement de la voirie. En coordination avec le municipal, M. Alexandre Rouvelet, cette année sera une année d'analyse et de récolte de données en vue d'optimiser le fonctionnement global du service de voirie en s'appuyant aussi sur l'historique des connaissances de la commune de M. Pinto.

Notre nouveau chef de voirie étant formateur et expert pour les apprentis, nous avons pu compléter l'équipe avec une apprentie, Mme Carole Bavaud qui a commencé sa formation en été après un stage de quelques semaines.

S'en est suivi la démission d'un employé de voirie à fin mai, M. Samuel Veyre que nous remercions pour ses trois années passées à Denges. M. Stéphane Kipfer a repris le poste le 2 septembre 2024 à notre entière satisfaction.

Toute cette belle équipe a été présentée lors de la séance du Conseil Communal du 9 décembre 2024.

Une fois de plus, notre voirie nous a étonné avec leur créativité pour les décorations des fêtes de fin d'année. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail.



La coordination des voiries entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges sous la direction de Région Morges a suivi son cours. L'année 2024 a permis de suivre une formation sur les prairies fleuries et de collaborer avec les trois autres voiries en partageant les connaissances et matériel. Une bonne dynamique s'est développée entre les chefs de voirie de ces quatre communes.

Notre service de voirie a commencé à tailler tous les arbres de la commune et un contrôle général de leur état de santé a été effectué en grim pant dans les arbres avec du matériel adéquat, ce qui a permis de faire des économies de location de nacelles.

En fonction des mois, les travaux usuels d'entretien ont été réalisés en 2024 par notre voirie selon le tableau ci-dessous. Quelques travaux ont dû être mandatés ou reportés en fonction des équipements de la commune, des disponibilités de nos collaborateurs et à la suite du départ d'un collaborateur.

Un nouveau dispositif de désherbage et divers petits outillages ont été acquis pour les travaux de voirie en extérieur. Deux poubelles publiques ont été remplacées par des modèles plus résistants vers le collège de la Crosette.

- Parc et promenade
- Divers
- Déchets
- Nettoyage

| Liste des tâches hebdo. | L | M | M | J | V |
|----------------------------|---|---|---|---|---|
| Eco point | | | | | |
| Vidange poubelles public | | | | | |
| Nettoyage voirie | | | | | |
| Nettoyage véhicules | | | | | |
| Arrosage des bacs à fleurs | | | | | |

| Liste des tâches annuel | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taille des arbres | | | | | | | | | | | | |
| Taille des haies | | | | | | | | | | | | |
| Taille des rosiers | | | | | | | | | | | | |
| Taille Arbustes | | | | | | | | | | | | |
| Ramassage des feuilles mortes | | | | | | | | | | | | |
| Gazon | | | | | | | | | | | | |
| Fauche des prairies + ramassage | | | | | | | | | | | | |
| Scarification et semis gazon | | | | | | | | | | | | |
| Plantation fleurs été | | | | | | | | | | | | |
| Plantation fleurs hiver | | | | | | | | | | | | |
| Plantation bulbes | | | | | | | | | | | | |
| Plantation plantes vivaces | | | | | | | | | | | | |
| Massif halloween | | | | | | | | | | | | |
| Empotement des Canna | | | | | | | | | | | | |
| Désherbage | | | | | | | | | | | | |
| Chenilles processionnaires | | | | | | | | | | | | |
| Enlèvement des plantes envahissantes | | | | | | | | | | | | |
| Arrosage des bacs à fleurs et massifs | | | | | | | | | | | | |
| Arrosage des arbres | | | | | | | | | | | | |

DOMAINES

1. Forêt

1.1 Introduction

L'année 2024 a été marquée par des conditions climatiques difficiles et une gestion forestière complexe. Les aléas climatiques et la dégradation des peuplements ont augmenté la charge de travail du service forestier et des professionnels du secteur. Parallèlement, le marché du bois est resté stable, avec des prix similaires à ceux de fin 2023, malgré une demande constante des scieries et des acheteurs de bois énergie.

1.2 Climat et conditions météorologiques

L'année 2024 a été globalement chaude et humide, favorisant la croissance de la végétation. Cependant, des précipitations intenses en juin ont provoqué des crues, des inondations et des glissements de terrain, causant d'importants dégâts aux infrastructures (*source : Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse, Bulletin climatologique 2024*). Par ailleurs, la combinaison de plusieurs épisodes de vents violents et de sols forestiers saturés en eau a contribué au déracinement de nombreux arbres à l'échelle locale

1.3 Santé de la forêt

Les infestations d'insectes ravageurs ont continué d'affecter les épicéas et les sapins, nécessitant l'exploitation d'un volume important de bois. En revanche, le sapin blanc a montré une résistance accrue grâce aux précipitations. Toutefois, des infestations mineures ont été observées sur d'autres essences comme le mélèze et le pin sylvestre. Les précipitations intermittentes ont compliqué la détection des foyers d'infestation de bostryche, les arbres conservant leur feuillage vert. De plus, les sols forestiers sont restés humides, entravant l'utilisation des machines tout en augmentant les risques de dommages aux sols. Le dépérissement du frêne reste préoccupant, souvent accompagné d'infections fongiques qui affaiblissent les racines et compromettent la stabilité des arbres. Par ailleurs, les hêtres montrent également des signes de dépérissement, liés aux épisodes de sécheresse passés, à l'exposition soudaine au soleil et aux infections fongiques. Ces phénomènes, en plus d'affecter la qualité du bois, représentent un risque pour la sécurité et nécessitent une exploitation préventive. Malgré ces difficultés, certaines essences comme l'érable, le chêne, le tilleul, le douglas et le pin se portent bien. De plus, sous les peuplements touchés par le dépérissement, un rajeunissement naturel est déjà visible, assurant le renouvellement de la forêt.

1.4 Soins aux plantations

L'entretien des plantations comprend plusieurs actions : fauchage de la végétation concurrente, redressement des corbeilles de protection et leur remplacement si nécessaire, ainsi que l'enlèvement des protections anciennes. Parfois, des tailles de formation sont également réalisées pour assurer une croissance optimale des jeunes arbres. En 2024, une surface totale de 44 ares a été entretenue.

1.5 Soins aux jeunes peuplements

Les soins apportés aux jeunes peuplements sont réalisés principalement dans les zones où les arbres mesurent jusqu'à 20 cm de diamètre. Ces soins concernent aussi les peuplements irréguliers, après les coupes jardinatoires. Les interventions visent à optimiser le mélange des essences et à favoriser les arbres qui constitueront la structure future de la forêt. En 2024, aucune intervention n'a été réalisée.

1.6 Marché du bois

Le marché du bois s'est stabilisé depuis fin 2023. Les bois de haute qualité se vendent à des prix corrects, tandis que les bois de qualité inférieure restent moins valorisés. Bien que la demande en bois feuillus, tout assortiment confondu, soit supérieure à l'offre, les prix sont restés constants. Les efforts de lutte contre les infestations d'insectes et la sécurisation des infrastructures ont entraîné la mise sur le marché d'un volume important de bois de qualité inférieure et une offre limitée en essences feuillues.

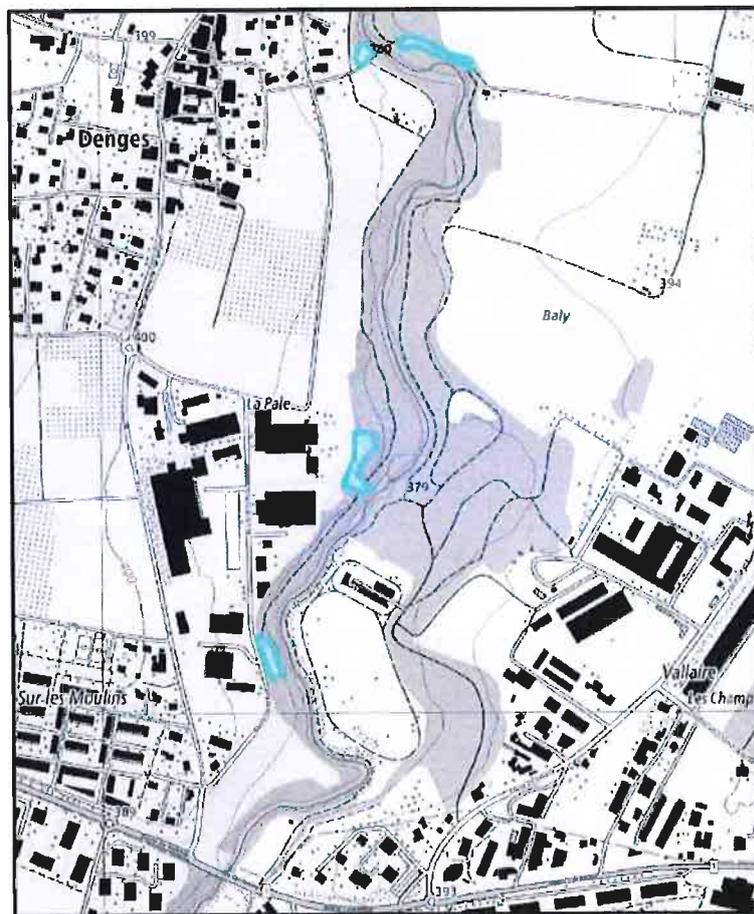


Figure 1 - Plan de situation des soins aux jeunes peuplements 2024

1.7 Exploitations

Volumes

| | |
|---------------------------------|---|
| Possibilité de coupe annuelle : | 50 sv* |
| Volume martelé : | 150 sv |
| Défrichage temporaire : | 150 m ³ (en violet sur la carte) |
| Coupe de chablis* : | 15 m ³ (en vert sur la carte) |

*sv : le volume des arbres sur pied est généralement exprimé en sylve (sv). Cette unité permet d'estimer le volume de bois d'un arbre encore enraciné, contrairement au mètre cube (m³) utilisé pour les bois abattus et mesurés précisément. L'utilisation de la sylve reflète la nature approximative de l'estimation du volume avant exploitation.

*chablis : fait référence à un arbre renversé, cassé, mort sur pied ou fortement déperissant

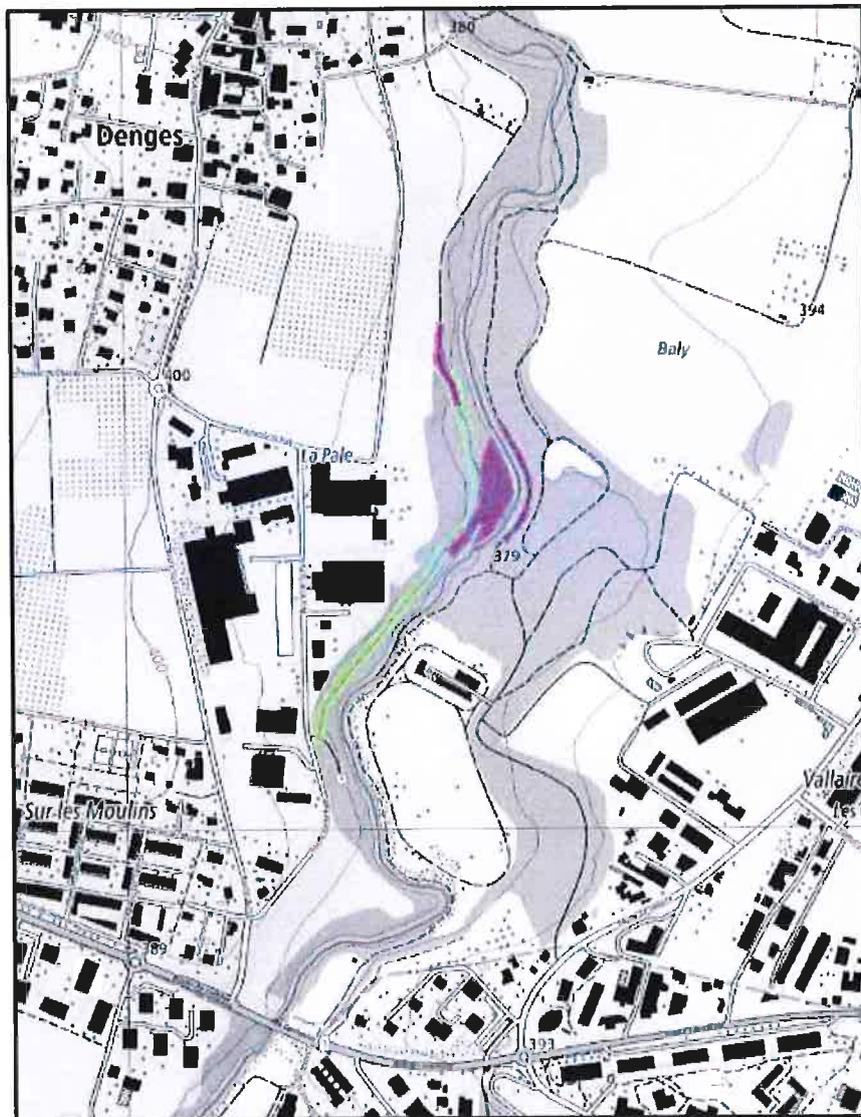


Figure 2 - Plan de situation des exploitations 2024

1.8 Sentiers

Des coupes et des mesures de sécurisation ont été effectuées aux abords des sentiers longeant la Venoge afin de garantir la sécurité des usagers.

1.9 Biodiversité et bois mort

Le bois laissé au sol, que ce soit à la suite d'une exploitation forestière ou du cycle naturel de vie des arbres, est un élément essentiel à l'équilibre de la forêt. Certaines personnes pourraient y voir un signe de négligence ou un manque d'entretien, mais il s'agit en réalité d'une pratique écologique réfléchie.

Laisser du bois mort en forêt présente de nombreux avantages :

Il favorise la biodiversité en offrant un habitat et une source de nourriture à de nombreuses espèces.

- Il contribue à la fertilité des sols,
- Il stocke du carbone,
- Il participe à l'équilibre des écosystèmes,
- Il protège contre l'érosion.

Cette gestion consciente du bois mort permet ainsi de préserver la richesse écologique de nos forêts tout en maintenant leur bon fonctionnement naturel.

1.10 Conclusion

L'année 2024 a été marquée par des défis majeurs pour la forêt, entre conditions climatiques extrêmes et pressions sanitaires. Néanmoins, des signes encourageants existent, notamment avec le bon état de certaines essences et le renouvellement naturel des peuplements. Une gestion adaptée et prévoyante reste essentielle pour préserver nos forêts et assurer leur avenir. Aucune plantation n'a été effectuée en 2024.

2. Autorisation d'abattage d'arbres

Comme 2023, l'année 2024 aura été une année floue concernant l'abattage des arbres même après la publication et la mise en œuvre le 1^{er} juillet du règlement d'application. Des cours pour interpréter la loi en fonction des demandes d'abattage et d'élagage ont été organisés pour les communes. Notre responsable technique, Mme Anne Sylvie Gevisier, a pu suivre ces formations, nous permettant de mettre en application les nouvelles directives.

Trois demandes d'abattages ont été accordées dans notre commune.

Un inventaire des arbres de la commune a été réalisé en collaboration avec Région Morges et a été intégré sur le portail Carto Jura Léman. 167 arbres ont été recensés.

3. Vignes

Lors de la traditionnelle distribution de vin communal en été, 70 personnes ont commandé 228 cartons selon la répartition ci-dessous :

| | |
|------------------|----|
| Blanc (3 années) | 80 |
| Rosé (2 années) | 79 |
| Rouge (3 années) | 69 |



ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets

Il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des petites quantités de déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas de nuisances excessives (art. 30c de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et art. 26a de l'Ordonnance sur la protection de l'air).

Toutefois, le canton peut accorder des autorisations temporaires pour l'incinération de volume plus conséquent (taille d'arbres fruitiers, par exemple).

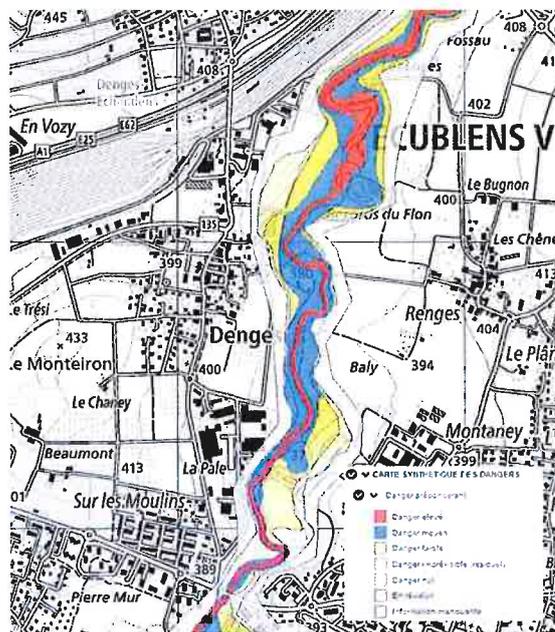
Aucune autorisation n'a été délivrée en 2024.

2. Dangers naturels

Le canton a édicté les cartes suivantes au niveau des dangers naturels :

- crues et inondations ;
- laves torrentielles ;
- glissements de terrain permanents ;
- glissements de terrain spontanés et coulées de terre ;
- chutes de pierres et de blocs ;
- affaissements et effondrements ;
- avalanches.

Denges n'est concerné que par les crues et inondations. Il n'y a pas de changement par rapport à 2023.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'entretien de nos bâtiments communaux reste au centre des préoccupations de la municipalité. Les panneaux solaires installés sur le toit du bâtiment de la voirie ont été mis en service au printemps et alimentent les bâtiments de la voirie, le collège de la Crosette et l'UAPE. Le surplus d'énergie est revendu à la Romande Energie.

1. Bâtiment administratif

Mis à part l'entretien courant, comme les filtres de ventilation, le ramonage ou l'ascenseur, il n'y a pas de remarque particulière sur celui-ci, si ce n'est un contrôle du paratonnerre obligatoire.

Des stores intérieurs ont été installés à la salle Venoge pour augmenter le confort de travail des collaborateurs et le système de serrure électronique a été remplacé et uniformisé avec les bâtiments de la voirie et de l'église.

2. Collège de la Crosette

Quelques travaux de maintenance et de mise en sécurité ont été effectués :

- pose d'un film de sécurité sur les vitres d'un couloir donnant sur la salle de gym ;
- couverture antifeu proche des plaques de cuisson dans la cuisine ;
- réparations de plusieurs stores ;
- ramonage et entretien des chaudières ;
- contrôle et réparation des paratonnerres ;
- remplacement de matériel dans la salle de gym ;
- réparation d'une conduite d'eau ;
- contrôle OIBT obligatoire ;
- remplacement de 3 portes au sous-sol pour mise en conformité EI30.

Suite à l'acceptation du préavis 8/23, l'étude suit son cours et l'étude en vue des travaux pourra être présentée en 2025.

3. Eglise et salle des Jardins

Les tables de la salle des jardins ont dû être remplacées pour des raisons de sécurité. Celles-ci commençaient à avoir des échardes et étaient dans un mauvais état.

Notre service de voirie a réaménagé l'entrée de la salle des jardins. Ceci permet de suspendre plus de manteaux et vestes. Le réfrigérateur qui était dans le local de la chaudière a été remplacé et intégré dans ce nouvel aménagement ce qui permet de verrouiller l'accès à la chaudière lors des locations.

Une réparation de la chaudière a été nécessaire et le ramonage a été effectué. Un contrôle du paratonnerre obligatoire a été effectué comme sur les autres bâtiments.

Le système de serrure électronique a été remplacé et uniformisé avec les bâtiments de la voirie et de l'administration communale. Une couverture antifeu a été installée proche des plaques de cuisson dans la cuisine.

Le sapin bleu qui menaçait de tomber a dû être abattu et sera compensé par un nouvel arbre.

4. Bâtiment de service

Mis à part l'entretien courant, il n'y a pas de remarque particulière sur celui-ci puisqu'il a été rénové en 2023.

Une armoire « personnelle » pour le nouveau collaborateur a été installée et le réfrigérateur du local pompier a dû être remplacé.

Une petite station météo a été installée pour permettre à l'équipe de la voirie d'anticiper les interventions en hiver et de suivre à distance s'il y a lieu d'intervenir ou non.

5. UAPE

Mis à part l'entretien courant, il n'y a pas de remarque particulière sur celui-ci,

6. Abri et Fontaine des Marais

Rien à signaler. Le toit du couvert a été nettoyé au printemps par notre service de voirie.

ROUTES

1. Balayage

Dix interventions de l'entreprise Tinguely ont été effectuées en 2024 pour le balayage mécanique des rues et ruelles communales.

2. Déneigement

Selon la convention signée avec le Service des Routes, ce dernier est intervenu lorsque cela était nécessaire, pour la réalisation de prestations du service hivernal sur les routes cantonales en traversée de localité. Il y a eu 2 salages et 0 déneigement de la part de notre service de voirie.

Notre personnel de voirie assure également le service de déneigement des routes communales. Les petites routes et trottoirs sont également déneigés et salés par nos collaborateurs.

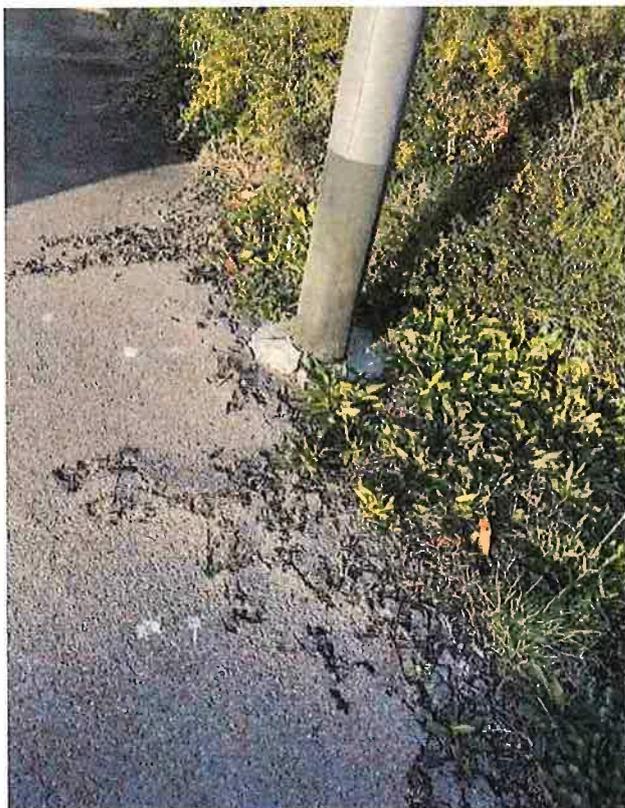
3. Entretien - interventions

Plusieurs interventions ont été réalisées sur les voies communales comme la remise en place et réparation des bacs à fleurs régulièrement déplacés par accident sur les places de parc, réparations des bordures, pose d'enrobé bitumeux pour combler les nids de poules, nettoyage des sacs d'eau claire (gueule de loup), nettoyage et réparation des regards (évacuation des eaux) et couvercles de puits, réfection des pavages et taille des rosiers à la route du Lac.

Le 13 avril, une conduite des SIL a explosé sur la route de Préverenges, provoquant une inondation. Les mesures suivantes ont été prises : fermeture temporaire de la route, mise en place d'une circulation alternée dans la journée et la réalisation des travaux de réparation, pris en charge par les SIL.



En fin d'année, des travaux de rénovation ont été effectués sur une partie (environ 100m) du trottoir sur la route du Lac. Une bordure a été installée pour prévenir l'affaissement du trottoir dans le talus adjacent.



4. Signalisation

Entretien et remplacement de la signalisation, des îlots, ou des balises détériorés ou cassés par accident. Les responsables ne s'annoncent pas toujours et ne sont pas identifiés. Le miroir à l'intersection de la route du Lac et de la route côté Sud a été remplacé.

5. Permis de fouille et d'utilisation du domaine public

Au cours de l'année écoulée, notre commune a délivré vingt-trois permis de fouille. Ces autorisations ont été accordées à divers acteurs, notamment :

- Swisscom / Cablex ;
- Les Services Industriels de Lausanne (SIL) ;
- Le service du gaz ;
- Des particuliers pour des travaux de raccordement.

Les travaux menés par Swisscom pour l'installation de la fibre optique dans notre commune ont nécessité un nombre important de fouilles. Ce projet d'envergure s'inscrit dans le cadre du plan national de Swisscom visant à étendre la couverture en fibre optique à environ 57 % des logements et commerces d'ici fin 2025, et jusqu'à 75-80% d'ici fin 2030

6. Requalification RC79 (Route de Préverenges et Route de la Gare)

À la suite d'échanges constructifs avec le Canton, il a été établi qu'une mise à l'enquête complémentaire n'était pas nécessaire, ce qui a permis d'accélérer le processus. De plus, l'opposition précédemment formulée a pu être levée.

Les démarches de légalisation des emprises prévues sur trois parcelles sont en cours, marquant une étape importante dans la sécurisation du foncier nécessaire au projet.

Le bureau d'ingénieurs mandaté travaille à la préparation du dossier d'appel d'offres. Cette étape cruciale permettra de sélectionner les entreprises les plus qualifiées pour la réalisation du projet.

Une fois les soumissions des entreprises reçues et analysées, le préavis pourra être finalisé. Il est prévu de le soumettre au Conseil communal pour approbation au cours du premier semestre 2025.

Une coordination efficace a été établie entre trois acteurs majeurs qui sont les Services Industriels de Lausanne (SIL), la Romande Energie (électricité et chauffage) et la commune. Cette collaboration vise à optimiser la planification et l'exécution des travaux pour différents projets d'infrastructure, tels que le chauffage à distance (CAD), le réseau électrique et le remplacement des conduites d'eau.

Cette approche coordonnée présente plusieurs bénéfices comme la réduction des perturbations pour les résidents et l'optimisation des coûts grâce à des interventions simultanées

Cette progression laisse présager un bon déroulement des prochaines étapes.

Le planning actualisé du projet est le suivant :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Procédure d'appel d'offre | Début 2025 |
| Demande crédits communaux | Printemps 2025 |
| Début des travaux | Eté 2025 |
| Réception de l'ouvrage prévu | Eté 2026 |

7. Requalification RC80 (Route de Lonay)

La mise à l'enquête publique du projet de requalification de la RC80 a été effectuée en juin 2024. Cette procédure a suscité plusieurs oppositions provenant des trois communes concernées par le projet. Actuellement, ces oppositions sont en cours de traitement par les autorités compétentes.

Il est important de noter que le traitement des oppositions fait partie intégrante de la procédure d'approbation des plans. Cette étape permet aux communes et aux particuliers de participer à la conception du projet routier. Les autorités examinent attentivement chaque opposition reçue afin de trouver des solutions ou des compromis éventuels.

Le planning actualisé du projet est le suivant :

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Procédure d'appel d'offre | 2 ^{ème} moitié 2025 |
| Demande crédit Canton | 2025-2026 |
| Demande crédits communaux | courant 2026 |
| Début des travaux | 1 ^{ère} moitié 2027 |

PARCS ET PROMENADE

1. Seuil de la Venoge

Dans le cadre du Plan de protection de la Venoge, des travaux majeurs ont été réalisés entre le printemps et la fin 2024 pour restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau. Ce projet s'inscrit dans un programme cantonal visant à rétablir la migration piscicole, redonner à la rivière sa morphologie naturelle et à améliorer la biodiversité aquatique et riveraine.

Le seuil O1 de Denges, obstacle de 2 m de hauteur situé à l'aval immédiat du Domaine Équestre de la Garenne, a fait l'objet d'une suppression complète.

Le petit chemin de promenade côté Ouest qui n'était plus praticable a été remis en état lors des travaux par le canton.



2. Place de jeux

La place de jeux actuelle, installée il y a environ une décennie a nécessité plusieurs interventions ces deux dernières années, notamment sur le siège de la balançoire et l'arbre à grimper.

Afin d'assurer la sécurité et la maintenance des installations, un contrôle est effectué chaque année par la société qui a installé les équipements. Malheureusement, cette société a fait faillite en début d'année.

Notre service de voirie a effectué un état des lieux en début d'année et s'est rendu compte que le bois de la cabane n'était plus en état (pourriture). Dès lors, pour des raisons de sécurité, notre service de voirie a démonté la cabane.

En décembre 2024, le conseil communal a approuvé le préavis 3/2024, marquant une étape importante pour l'avenir de cet espace public. Ce préavis prévoit une rénovation complète de la place de jeux existante et la création d'un nouvel espace de rencontre.

Cette décision témoigne de l'engagement de la commune à maintenir et améliorer les infrastructures de loisirs pour ses habitants, tout en priorisant la sécurité des usagers

CIMETIERE

Le service des inhumations et des incinérations, ainsi que la police du cimetière rentrent dans les attributions de la municipalité qui fait exécuter les lois, règlements et arrêtés fédéraux et cantonaux en la matière.

Elle nomme à cet effet un préposé aux inhumations et aux incinérations. La gestion administrative est tenue par la secrétaire municipale, Mme Gevisier, et la partie technique (creuse des tombes, ouverture du Jardin du souvenir, etc.) est gérée par nos collaborateurs communaux avec l'aide ponctuelle d'entreprises locales.

Le cimetière de Denges est divisé en quatre parties :

- les tombes en ligne ;
- les tombes cinéraires ;
- les concessions ;
- le Jardin du souvenir.

Durant l'année 2024, il y a eu neuf décès :

- les cendres de 4 défunts au Jardin du Souvenir ;
- les cendres d'un défunt dans une autre commune ;
- les cendres d'un défunt remises à la famille ;
- une inhumation dans une tombe cinéraire ;
- deux inhumations en tombe à la ligne ;

En vue de la réfection du cimetière, une annonce a été publiée dans la FAO en décembre 2024. Un délai d'attente de six mois, depuis la publication, est prévu avant le début des travaux.



M. Sylvain PIGUET

POLICE DES CONSTRUCTIONS

SERVICES INDUSTRIELS

ECLAIRAGE PUBLIC

CARTOJURALEMAN

Pages 61 à 66

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante

Le département des infrastructures a publié des directives d'application concernant le diagnostic amiante des bâtiments, modification de l'art. 103a de la LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions).

A partir du 1^{er} mars 2011, un propriétaire qui entreprend des travaux de transformation ou de démolition, soumis à autorisation, sur un immeuble construit avant 1991, doit procéder à un diagnostic amiante du bâtiment et, le cas échéant, définir les travaux d'assainissement nécessaires.

2. Permis de construire

En 2024, nous avons délivré une quinzaine de permis de construire, permis d'habiter ou d'utiliser relatifs à différents types de constructions, 50 % ont fait l'objet d'enquête publique, le reste étant de minime importance (111 LATC). Un nombre important d'annonces d'installation de panneaux solaires, ne nécessitant pas d'autorisation de construire, est à remarquer.

Tous les dossiers d'enquête publique doivent être saisis, par un mandataire agréé, sur le site internet de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire). Les travaux de minime importance dispensés d'enquête publique (111 LATC) restent de compétence communale et ne sont pas saisis sur le site de la Camac.

Un système de cartes de contrôle/suivi de chantier a été mis en place, le contrôle de l'implantation et du niveau de la dalle du rez ainsi que l'altitude au faite pour les nouvelles constructions est rendu obligatoire.

On observe une tendance plus conflictuelle dans les dossiers de construction et de nécessité de rappel à la loi.

A noter qu'au vu de la fréquence des demandes d'études préalables avant le dossier d'enquête, la municipalité a décidé d'une facturation desdites études, en fonction des coûts engendrés.

3. Article 111 LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions) – Autorisation dispensée d'enquête publique

Plusieurs autorisations pour divers travaux de moindre importance, installation d'une pergola, travaux d'entretien de toit, installation de poulailler, etc., ont été délivrées en 2024.

Il est à rappeler qu'une dispense d'enquête publique pour des travaux de moindre importance ne peut être délivrée que si la commune reçoit une demande complète

permettant de prendre la décision. Un formulaire simplifié est à disposition au greffe ou sur notre site Internet (<https://www.denges.ch/travaux-et-construction/>).

La loi (LATC, art. 103) précise qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

L'art. 72d du RATC précise que la municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets (voir l'article) pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protections, en particulier à ceux des voisins.

4. Autorisation simple

Plusieurs autorisations simples ont été délivrées en 2024 pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques, réfection de façades, installation d'une porte coulissante, etc. et désormais également pour les pompes à chaleur air-eau de faible puissance.

5. Commission de contrôle technique et de salubrité

La commission de contrôle technique a procédé à deux demi-journées de visites en 2024, concernant des permis de construire et autorisations selon l'article 111 LATC.

L'ensemble de ces visites de contrôle a permis de délivrer les permis d'utiliser ou d'habiter.

Il est rappelé que tout permis de construire ou autorisation 111 LATC délivrés, qu'ils aient fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ou non, sont soumis à une visite de la commission de salubrité ou de la commission de contrôle technique, qui vérifie la conformité entre le permis délivré et ce qui a été construit.

6. Prévention des accidents dus aux chantiers

La surveillance des chantiers sur le territoire de la commune a été confiée à Mme Jacquemettaz de SecuChantier & Habitation Sàrl à Bière.

De plus, nous avons également mandaté ce bureau pour le contrôle des diagnostics amiante et du contrôle de la protection incendie.

7. Localisation des enquêtes

Cf : <https://prestations.vd.ch/pub/actiscamac/101091> , (theme : permis de construire)

Emplacement des avis d'enquête (9 résultats)



SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau

Denges a cédé son réseau d'eau potable en 1957 à la ville de Lausanne. L'eau potable pour notre commune est traitée, fournie et facturée par le Service de l'eau de Lausanne.

La commune de Denges est alimentée en eau potable par le réservoir de Haute-Pierre situé sur les hauts de Morges, à Echichens.

L'eau de ce réservoir provient à 100 % de l'usine de St-Sulpice qui traite l'eau du lac Léman par filtration sur sable.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée par une légère chloration.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet.

En 2024, 3'411 échantillons ont été prélevés et 34'401 paramètres ont été analysés par un laboratoire accrédité.

Les analyses microbiologiques et physico-chimiques ont révélé 12 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé. Lors d'un second prélèvement, ces non-conformités n'ont pas été confirmées.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit par le laboratoire du Service de l'eau de la Ville de Lausanne, soit par un laboratoire externe. Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux limites admises.

L'eau distribuée au robinet par le Service de l'eau de Lausanne est une eau potable de qualité à boire sans modération.

Dureté

La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus elle est « dure ».

Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé, mais peut présenter quelques inconvénients en milieu domestique, à savoir l'entartrage des installations et des appareils ménagers.

Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f, l'installation d'un dispositif d'adoucissement d'eau ne se justifie pas.

Pour Denges, la dureté se situe entre 13.3 et 13.5°f. Eau de très bonne qualité physico-chimique.

Romande Energie

Romande Energie SA, fournisseur d'électricité pour notre commune, est l'entreprise qui assure l'ensemble des activités de production et de distribution d'électricité des anciennes Compagnies Vaudoises d'Electricité (CVE) et Société Romande d'Electricité (SRE). Elle est établie à Morges.

Le Conseil d'administration de Romande Energie se compose des administrateurs membres du Conseil d'administration de la Romande Energie Holding SA – qui assume le rôle d'une société faîtière chargée de fixer la stratégie d'ensemble, de gérer des filiales et des participations – qui est composé de personnalités représentant l'Etat de Vaud, les communes vaudoises et du Chablais valaisan, les milieux économiques et les actionnaires privés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2020, la facturation est basée sur la consommation réelle, grâce à la mise en place de compteurs.

La modernisation du réseau d'éclairage (LED) permet maintenant une réduction conséquente de la facture d'électricité.

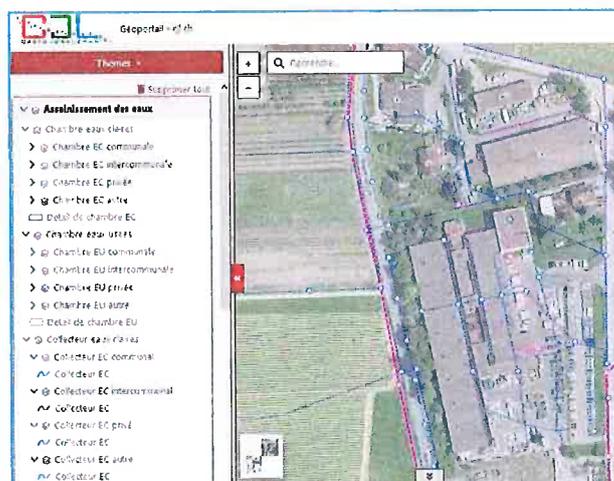
CARTOJURALEMAN

CartoJuraLéman est un guichet cartographique régional.

Denges a accepté de participer à sa mise en place en collaboration avec une grande partie des communes du district. Le but étant de mettre à disposition du citoyen des informations géo-référencées propres aux communes et à la région (p. ex. la localisation des déchetteries, les réseaux d'infrastructures, etc.).

Dans ce guichet, nous pouvons déjà consulter notre PGEE (réseau d'eau) à l'adresse suivante :

Cf. https://map.cjl.ch/?lang=fr&tree_groups=assainissement_cs_grp



PLAN CLIMAT - PECC

La municipalité de Denges a décidé de renforcer son action climatique en élaborant un Plan énergie-climat communal PECC (www.vd.ch/pecc), soutenu financièrement par le Canton. La démarche, coordonnée avec quatre autres communes (Echichens, Lonay, Lully, Tolochenaz) et Région Morges, a débuté avec l'appui du bureau d'expert-e-s en durabilité Alterna.

Etapes réalisées en 2024

- Mesures d'aide pour l'installation de panneaux solaires (group-it.ch) sous l'égide de Région Morges, avec un succès notable.
- Mesures d'aide pour l'efficacité thermique des bâtiments (group-it.ch) sous l'égide de Région Morges, avec un succès notable.
- Arborisation de la place de jeu
- Initialisation d'autres mesures du pecc Denges

cf <https://www.denges.ch/2022/12/05/plan-energie-et-climat-de-denges/>

Etapes prévues en 2024

- Réalisations des mesures 2024
- Contrôle / suivi du canton

Etapes prévues en 2025

- Réalisations des mesures 2025
- Contrôle / suivi du canton

Etapes prévues en 2026

- Réalisations des mesures 2026
- Contrôle / suivi du canton



M. Christian FRANCO

NATURALISATIONS

POLICE SECURITE

POLICE DU COMMERCE

PROCEDE DE RECLAME

COLLECTEURS EC/EU

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

PROTECTION CIVILE

Pages 67 à 82

NATURALISATION

Demandes de naturalisations

- 2 demandes en cours
- 4 octrois de la bourgeoisie de Denges
- 6 Naturalisé(e)s

POLICE SECURITE

1. Assistants de Sécurité Publique (ASP)

En 2024, les Assistants de sécurité publique de Préverenges sont intervenus à raison de 385 heures.

Leurs principales missions sont :

- contrôle du stationnement ;
- surveillance des incivilités ;
- installation et relevé des statistiques des radars sympathiques ;
- manifestation et gestion du trafic : déviation lors de travaux et d'accidents ; gestion de la circulation provisoire ; surveillance de manifestations ; gestion des cortèges sur routes communales ; gestion des convois funèbres.

Nous entretenons d'excellentes relations avec les membres de la sécurité municipale de Préverenges et notre collaboration se passe très bien.

2. Contraventions LCR (Loi sur la Circulation Routière)

Durant l'année 2024, 537 amendes d'ordre pour mauvais stationnement ont été délivrées.

Lorsque les contrevenants ne règlent pas, dans les 30 jours, leur amende, celle-ci est convertie en ordonnance pénale, puis en sommation, recouvrement par la voie de la poursuite et enfin en ordonnance de conversion.

Sur les 537 amendes délivrées :

- 84 ont été converties en ordonnances pénales ;
- 29 en sommations ;
- 7 procédures de poursuites.

Les ordonnances pénales sont aussi délivrées pour :

- des stationnements illicites sur des places de parc privées faisant l'objet d'une mise à ban. Il y en a eu 33 en 2024 ;
- non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets. Il y en a eu 2 en 2024 ;
- non-respect du règlement de police. Il y en a eu 1 en 2024.

3. Contrôles radar

La Police cantonale a effectué quelques contrôles radar sur notre territoire en 2024. Toutefois, tous ces contrôles ont révélé que plus de 85 % des véhicules mesurés respectent la limite de vitesse (V85). Dès lors, ils ont décidé d'espacer leur venue sur la Commune.

Rte de la Gare

| Date | De | A | Durée | Taux | Véhicules | |
|--------------|-------|-------|--------|------------|-----------|----------|
| | | | | infraction | Contrôlés | Dénoncés |
| 26.01.24 | 6h10 | 8h30 | 2h20 | 0.28 % | 1088 | 3 |
| 09.02.24 | 6h15 | 8h15 | 2h00 | 0.00 % | 948 | 0 |
| 08.03.24 | 9h50 | 12h15 | 2h25 | 0.30 % | 2360 | 7 |
| 15.03.24 | 14h45 | 16h20 | 1h35 | | | |
| 29.04.24 | 16h30 | 17h20 | 55 min | 0.83 % | 98 | 0 |
| 11.06.24 | 8h45 | 9h45 | 1h | 0.00 % | 552 | 0 |
| 13.12.24 | 6h00 | 8h20 | 2h20 | 0.41 % | 1166 | 4 |
| Nb véhicules | | | | 0.23 % | 6212 | 14 |

Rte de Préverenges

| Date | De | A | Durée | Taux | Véhicules | |
|--------------|-------|-------|-------|------------|-----------|----------|
| | | | | infraction | Contrôlés | Dénoncés |
| 08.04.24 | 9h40 | 12h30 | 2h50 | 0.83 % | 991 | 9 |
| 28.08.24 | 10h40 | 12h30 | 1h50 | 0.75 % | 402 | 3 |
| 29.10.24 | 9h45 | 12h05 | 2h20 | 0.87 % | 687 | 6 |
| 08.11.24 | 6h15 | 9h00 | 2h45 | 0.92 % | 979 | 9 |
| Nb véhicules | | | | 0.88 % | 3059 | 27 |

Rte de Lonay

| Date | De | A | Durée | Taux | Véhicules | |
|--------------|-------|-------|-------|------------|-----------|----------|
| | | | | infraction | Contrôlés | Dénoncés |
| 13.12.24 | 10h45 | 11h55 | 1h05 | 0.41 % | 60 | 1 |
| Nb véhicules | | | | 1.67 % | 60 | 1 |

Radars stationnaires Rte de Lonay

| Date | De | A | Durée | Taux | Véhicules | |
|----------|----|---|---------|------------|-----------|----------|
| | | | | infraction | Contrôlés | Dénoncés |
| 03.10.24 | | | 4 jours | 0.64 % | 23595 | 151 |
| 06.10.24 | | | | | | |

Sur ces derniers, 145 conducteurs seront sanctionnés par une amende d'ordre (au maximum pas plus de 20 km/h de dépassement, marge de sécurité déduite). 9 conducteurs seront dénoncés en préfecture (dépassement entre 21 et 29 km/h, marge de sécurité déduite) et 5 au Ministère public (dépassement de plus de 30 km/h, marge de sécurité déduite). Pour le mois d'octobre, la vitesse maximum enregistrée était de 105 km/h et le V85 de 39.00 km/h.

Pour conclure, il paraît important de mentionner que la vitesse a été respectée par plus de 99 % des usagers

Radars semi-stationnaires Rte de Lac (60 km/h)

| Date | De | A | Durée | Taux | Véhicules | |
|----------|----|---|---------|------------|-----------|----------|
| | | | | infraction | Contrôlés | Dénoncés |
| 29.08.24 | | | 5 jours | 0.10 % | 13895 | 8 |
| 03.09.24 | | | | | | |

Sur ces derniers, 4 conducteurs seront sanctionnés par une amende d'ordre (au maximum pas plus de 15 km/h de dépassement, marge de sécurité déduite). 2 conducteurs seront dénoncés en préfecture (dépassement entre 16 et 24 km/h, marge de sécurité déduite) et 2 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h, marge de sécurité déduite). Pour le mois d'août-septembre, la vitesse maximum enregistrée était de 118 km/h et le V85 de 46.33 km/h.

Pour conclure, il paraît important de mentionner que la vitesse a été respectée par plus de 99 % des usagers

En résumé, si nous faisons abstraction des contrôles semi-stationnaires et stationnaires, 9331 véhicules ont été contrôlés pour 42 véhicules dénoncés. La moyenne du taux d'automobilistes en infraction est de 0.45 % alors que le taux d'infractions du canton moyen est de près de 3.0 %.

4. Concept « Police – Population »

Depuis 2016, la Police cantonale et la population de Denges ont mis en œuvre le concept de prévention « Police – Population ».

Ce concept a pour but de :

- construire un réseau de solidarité entre voisins ;
- améliorer le partenariat police - population ;

- informer personnellement les membres du réseau ;
- recevoir régulièrement des conseils sécuritaires ;
- alerter rapidement.

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

Comme toutes des années, plusieurs alertes ont été lancées par la population dengereuse au cours de 2024.

Néanmoins, afin de faire mieux connaître ce concept à la population, une information sera prochainement dispensée aux membres du Conseil communal.

5. Police cantonale vaudoise - Gendarmerie

5.1 Missions

5.1.1 Police cantonale

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

En outre, elle :

- exerce la police judiciaire ;
- agit sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- assure, en collaboration avec les polices communales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi.

5.1.2 Services généraux

Les services généraux de la Police cantonale ont pour mission d'assister la police de sûreté et la gendarmerie dans des tâches spécifiques :

- la centrale d'engagement et de transmission (CET) gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes, les appels d'urgence 117, la gestion du trafic, etc. ;
- le bureau des renseignements police (BRP) s'occupe du signalement des personnes et des objets ;
- l'info-centre est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation ;

- la division technique est responsable du développement et de la maintenance des moyens de radio-communication et de l'entretien technique des bâtiments ;
- la division des ressources humaines et la division financière gèrent le personnel et le budget en collaboration avec d'autres services de l'Etat ;
- la direction prévention et communication coordonne les actions de prévention en matière de criminalité et de circulation routière. Elle est également en charge des relations publiques, de la communication interne et externe ainsi que des relations avec les médias.

5.1.3 Police de sûreté

La police de sûreté est constituée de plusieurs brigades, soit :

- la brigade renseignements-étrangers-sécurité ;
- l'identité judiciaire et laboratoires ;
- l'unité judiciaire ;
- la brigade financière ;
- les régions judiciaires ;
- la brigade d'appui, d'analyse et de coordination ;
- la brigade des mineurs et mœurs ;
- la brigade des stupéfiants.

5.1.4 Gendarmerie

La gendarmerie surveille, prévient et intervient 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal, au service de la population et des autorités.

La gendarmerie est le seul corps de police du canton habilité à exercer toutes les missions de police prévues par la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La loi sur la Police cantonale (LPOL) lui confère les attributions principales suivantes :

- la police d'ordre et en particulier la police de la circulation et la police de la navigation ;
- la police judiciaire, seule ou en collaboration avec la police de sûreté ;
- des tâches de police administrative.

Son organisation est adaptée aux missions confiées, et principalement à celle du maintien de la sécurité publique. Tout en assurant une polyvalence et un appui réciproque, les structures opérationnelles suivantes sont constituées avec des missions principales propres.

5.1.5 Gendarmerie territoriale

Assure dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

Exerce des missions de :

- police judiciaire ;
- proximité ;
- prévention de la criminalité ;
- tâches administratives.

La gendarmerie territoriale (TER) et la gendarmerie mobile (GM) travaillent en appui mutuel.

Collaboration étroite avec les groupes judiciaires de la police de sûreté (GJS).

5.2 Poste de Gendarmerie de Morges

Le poste de Gendarmerie de Morges est dirigé par l'adj. Jean-François Blaser et son remplaçant le sgtm Arnaud Pellé. Les tâches confiées aux collaborateurs du poste sont multiples et variées. Nous pouvons énumérer notamment les tâches de proximité et de visibilité, les demandes d'assistance, l'enregistrement des plaintes et les enquêtes judiciaires locales.

Le poste de Gendarmerie de Morges a continué sur sa dynamique de proximité, œuvrant notamment de concert avec les collaborateurs de la Sécurité Publique de Préverenges et en gardant des contacts réguliers avec les autorités municipales, ceci avec la précieuse collaboration du sgt Laurent Carrard, puis du sgt Sébastien Jaquier, répondants de proximité.

Les horaires de travail étendus ont effectivement permis aux gendarmes d'être plus présents sur le terrain, tout en répondant aux besoins administratifs des citoyens.

Les ouvertures du guichet du poste de Morges sont les suivants : mardi matin de 07h30 à 11h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30. En dehors de ces heures, l'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous. De plus, des patrouilles peuvent se déplacer au domicile des personnes. Une présence sur le secteur morgien est assurée 24H/24 par des patrouilles de la Gendarmerie mobile et de la Gendarmerie territoriale.

D'autre part, le Poste mobile de la Gendarmerie est régulièrement présent sur la commune, au droit de l'administration communale. A savoir que ces postes mobiles assurent une présence visible sur l'entier du territoire vaudois tenu par la Gendarmerie. Ils offrent les services d'un poste (enregistrement de plaintes / perte de documents / renseignements / conseils en matière de prévention, etc.). Les équipages, par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, contribuent aussi au rapport de confiance et aux contacts privilégiés que la Gendarmerie vaudoise offre à ses citoyens. Son passage est annoncé par le site Internet de la commune et affiché au pilier public.

Il a été installé les :

| Date | De | A | Durée | Remarques |
|-------------|-----------|----------|--------------|---|
| 01.02.24 | 08h30 | 11h30 | 3h00 | Patrouille quartiers villas et lieux publics |
| 21.03.24 | 13h30 | 16h30 | 3H00 | Patrouille quartiers habitation et lieux publics |
| 26.08.24 | 09h00 | 12h10 | 3h10 | Patrouille quartiers habitation et lieux publics + sortie des classes (opération rentrée scolaire) |
| 03.10.24 | 09h30 | 12h00 | 2h30 | Patrouille quartiers habitation et lieux publics + patrouille motorisée météo défavorable |
| 27.11.24 | 14h00 | 16h30 | 2h30 | Patrouille quartiers habitation et lieux publics + patrouille motorisée + prévention risque cambriolage |

5.3 La cellule Graffitis

Le 15 juin 2015, devant l'accroissement du nombre de dommages à la propriété dits « tags » ou « graffitis », la Police cantonale vaudoise a mis en place une cellule de spécialistes. Ces enquêteurs sont spécialisés dans la lutte contre les graffitis, dont les auteurs tracent des inscriptions, des signes et autres dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain.

La collaboration de tous les partenaires sécuritaires ont permis de stabiliser le niveau de criminalité sur la commune de Denges, depuis près de 10 ans, avec notamment une baisse des délits en lien avec le patrimoine.

POLICE DU COMMERCE

1. Permis temporaires – Loto - Tombola

1.1 Permis temporaires

Pour chaque manifestation où il y a une vente d'alcool, les organisateurs doivent demander un permis temporaire pour vente d'alcool à la commune.

En 2024, nous avons délivré 7 permis temporaires pour :

- la soirée country d'Happy Boots ;
- la soirée du Chœur mixte ;
- le Rallye du HC Kangaroos ;
- le 1^{er} août ;
- la soirée country d'Happy Boots ;
- le loto de l'USL ;
- le souper Saucisses.

1.2 Loto - tombola

Les sociétés qui souhaitent organiser une tombola ou un loto doivent également demander une autorisation à la commune.

En 2024, trois autorisations ont été délivrées, deux pour les tombolas et une pour le loto.

2. Patentes – Licences – Autorisations

La commune est consultée par la Préfecture ou la Police cantonale du commerce afin qu'elle donne son préavis pour la délivrance ou le renouvellement de patente ou de licence concernant la vente en détail de tabac, l'exploitation d'un commerce ou d'un restaurant.

En 2024, quatre autorisation, patentes ou licences ont été délivrées.

PROCEDE DE RECLAME

Les procédés de réclame installés sont réglés par la loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988, son règlement d'application du 31 janvier 1990 ainsi que par le règlement de notre commune.

Sont considérés comme procédés de réclame, tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés ou non, voire sonores destinés à attirer l'attention du public, à l'extérieur, dans un but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une idée ou d'une activité ou de propagande politique ou religieuse.

Tout procédé de réclame doit faire l'objet d'une demande préalable au moyen du formulaire idoine disponible au bureau de l'administration communale.

Cinq autorisations pour procédé de réclame ont été délivrées en 2024.

COLLECTEURS EC/EU

1. ERM

1.1 L'association

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est composée de 14 communes. La commune de Denges en fait partie. Ses objectifs sont les suivants :

- épurer les eaux usées récoltées par les communes associées et dirigées vers la station d'épuration du Bief, ainsi que l'élimination des boues ;
- assurer la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter ces eaux ;
- conseiller les communes et veiller à l'application des dispositions légales en matière de lutte contre la pollution des eaux ;
- se charger de toutes les questions en rapport avec la lutte contre la pollution en général.

1.2 Conseil Intercommunal

1.2.1 Composition

Au 31 décembre 2024, le Conseil intercommunal de 39 membres se compose de la manière suivante :

| | |
|--------------------------------|---|
| Chigny | 2 |
| Clarmont | 2 |
| Denens | 2 |
| Denges | 2 |
| Echandens | 2 |
| Echichens | 2 |
| Ecublens | 2 |
| Hautemorges (Bussy-Chardonney) | 2 |
| Lonay | 2 |
| Morges | 9 |
| Préverenges | 4 |
| Tolochenaz | 2 |
| Vaux-sur-Morges | 2 |
| Vufflens-le-Château | 2 |
| Yens | 2 |

1.2.2 Bureau du Conseil intercommunal

En 2024, le Bureau du Conseil intercommunal était représenté de la manière suivante :

| | <u>1^{er} semestre</u> | <u>2^e semestre</u> |
|--------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Président (e) | Echandens | Ecublens |
| Vice-Président (e) | Ecublens | Tolochenaz |
| Secrétaire | 1 | 1 |
| Scrutateurs | 2 | 2 |
| Scrutateurs-suppl | 2 | 2 |

1.2.3 Commission de gestion

Pour la période du 01.01 au 31.12.2024, la commission de gestion était composée de 7 membres et de 2 suppléants, chacun de commune distincte.

1.2.4 Commission des finances

La commission des finances était élue pour la durée de la législature 2021-2026 et est composée de 5 membres et 2 suppléants.

1.3 Préavis déposés en 2024

- N°01/2024 – Budget 2025

1.4 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant les séances tenues en 2024, le Conseil intercommunal a décidé :

Le 26 juin 2024 à Echandens

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion 2023.
- de procéder aux élections statutaires :
 - a) du Président Ecublens
 - b) du Vice.Président Tolochenaz (absent)
 - c) des scrutateurs
 - d) des scrutateurs suppléants
 - e) de la Commission de gestion pour l'exercice 2024

Le 25 septembre 2024 à Ecublens

- d'adopter le budget de l'exercice 2025.
- de désigner Tolochenaz à la Vice-présidence

1.5 Comité de Direction

Le Comité de direction est composé de :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| M. Christian Maeder, Ecublens | Président |
| M. Jean-Jacques Aubert, Morges | Vice-Président |
| M. Alain Garraux, Préverenges | Membre |
| M. Jonathan Lüthi, Yens | Membre |
| M. Bernard Perey, Denens | Membre |

2. Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini dans l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement incluse.

Le PGEE doit apporter :

- la connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic) ;
- la définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement remis à jour.

Le bureau BBHN SA est toujours en charge de l'analyse de nos canalisations ainsi que des contrôles de conformité des raccordements aux eaux usées/claires lors de chantier de rénovation d'un bâtiment ou d'une nouvelle construction. Ces données sont ensuite enregistrées afin de mettre à jour notre PGEE.

3. Déclaration de conformité

En 2024, nous avons délivré une déclaration de conformité en vue de l'actualisation d'un dossier d'une entreprise détentrice de plaques professionnelles.

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

1. SIS MORGET

Le SIS Morget est formé de 24 communes urbaines et rurales de la région de Morges, dont Denges.

2. Organes

2.1 Assemblée générale

Au 31 décembre 2024, l'assemblée générale était composée de 24 représentants issus de chacune des communes. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes membres, soit :

Aclens – Bremblens – Buchillon – Chigny – Clarmont – Denens – Denges – Echandens
Echichens – Etoy – Hautemorges – Lonay – Lully – Lussy-sur-Morges – Morges
Préverenges – Romanel-sur-Morges – Saint-Prex – Tolochenaz – Vaux-sur-Morges
Villars-sous-Yens – Vuflens-le-Château – Vullierens – Yens

En 2024, le Bureau du Conseil intercommunal était représenté de la manière suivante :

| | <u>1^{er} semestre</u> | <u>2^e semestre</u> |
|---------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Président (e) | Etoy | Hautemorges |
| Secrétaire | 1 | 1 |

2.2 Le Comité de Direction – CoDir

Au 31 décembre 2024, Le CoDir était composé des personnes suivantes :

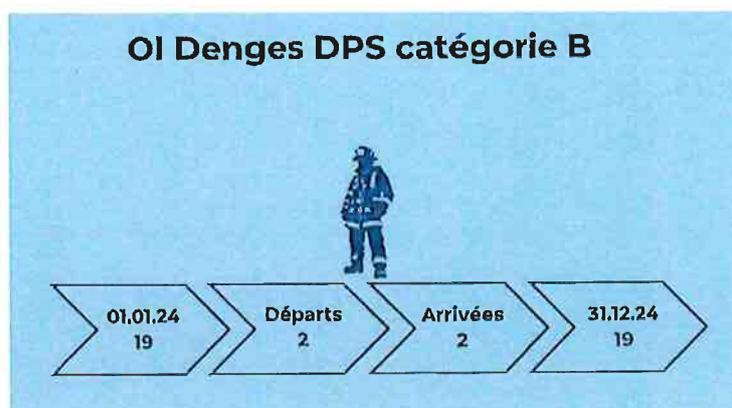
| | |
|---------------------------------------|----------------|
| M. Yves Schopfer, Vaux-sur-Morges | Président |
| M. Charles-Henri de Luze, Chigny | Vice-Président |
| M. Luc-Francis Martignier, Vullierens | Membre |
| M. Xavier Dutruit, Echandens | Membre |
| M. Peter Lüthi, Villars-sous-Yens | Membre |
| M. Laurent Pellegrino, Morges | Membre |
| M. Jean-Marc Schlaeppli, Etoy | Membre |

Il s'est réuni à 10 reprises et a traité, entre autres, les principaux thèmes suivants :

- Comptes 2023
- Budget 2025
- Plafond d'endettement
- Projet de la nouvelle caserne de l'OI Morges
- Promotions / Nominations 2024
- Modification des statuts

3. Organe d'intervention – OI Denges

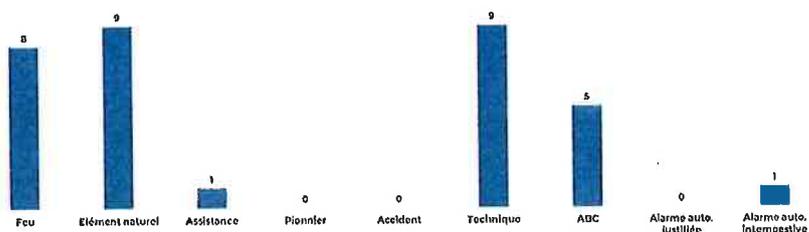
Au 31 décembre 2024, nous sommes ravis de constater que, pour notre détachement de premiers secours (cat. B), les départs ont été compensés par des arrivées.



Chef de site : Plt Michaël Michel
Suppléant Chef de site : Adj Mathieu Bayet
Responsable formation : Adj Mathieu Bayet
Chef matériel : Sgtn Steen Boschetti

Il est à relever que, globalement, le SIS Morget a diminué ses effectifs de 4 unités entre 2023 et 2024.

Notre OI est intervenu à 33 reprises sur 450 au total, soit 7 %, dont 13 interventions ont eu lieu sur notre territoire.



PROTECTION CIVILE

1. ORPC

L'ORPC du District de Morges est formé de 56 communes urbaines et rurales de la région de Morges, dont Denges.

2. Organes

2.1 Assemblée régionale

Au 31 décembre 2024, l'assemblée régionale était composée de 56 représentants issus de chacune des communes. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes membres

Aclens – Allaman – Aubonne – Ballens – Berolle – Bière – Bougy-Villars – Bremblens
Buchillon – La Chaux (Cossonay) – Chavanne-le-Veyron – Chevilly - Chigny – Clarmont
Cossonay – Cuarnens - Denens – Denges – Dizy - Echandens
Echichens – Eclépens - Etoy – Féchy – Ferreyres – Gimel – Gollion - -Grancy
Hautemorges – L'Isle – Lavigny - Lonay – Lully – Lussy-sur-Morges – Mauraz – Moiry
Mollens – Mont-la-Ville- -Montricher - Morges Orny – Pompales
Préverenges – Romanel-sur-Morges – Saint-Livres – Saint-Oyens - Saint-Prex
La°Sarraz – Saubraz – Senarclens - Tolochenaz – Vaux-sur-Morges
Villars-sous-Yens – Vuflens-le-Château – Vullierens – Yens

En 2024, le Bureau du Conseil intercommunal était représenté de la manière suivante :

| | <u>1^{er} semestre</u> | <u>2^e semestre</u> |
|---------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Président (e) | Etoy | Hautemorges |
| Secrétaire | 1 | 1 |

2.2 Le Comité de Direction – CoDir

Au 31 décembre 2024, Le CoDir était composé des personnes suivantes :

| | |
|--|----------------|
| M. Christian Franco, Denges | Président |
| M. Olivier Jeanneret, Tolochenaz | Vice-Président |
| M. Claude-Alain Vavigioli, Hautemorges | Membre |
| M. Eric Hostettler, L'Isle | Membre |
| Mme Marie-Laure Etienne, La Chaux | Membre |
| M. Laurent Pellegrino, Morges | Membre |
| M. Jean-Marc Schlaeppli, Etoy | Membre |

Il s'est réuni à plusieurs reprises et a traité, entre autres, les principaux thèmes suivants :

- comptes 2023 ;
- budget 2025 ;
- création des statuts de la nouvelle association ;
- projet de réorganisation de la PCi Vaudoise ;
- promotions / Nominations 2024 ;
- création Association intercommunale et élaboration de nouveaux statuts.

3. Quelques chiffres annuels

| | | |
|--|-----------------------|------|
| Jours de service du Bataillon de Morges | | 2858 |
| Jours de cours de répétition | | 2705 |
| Jours en faveur de la collectivité publique (Ex : Tour cycliste, FFG, etc) | | 33 |
| Jours d'intervention d'urgence (inondations, délestages autoroutiers, etc) | | 120 |
| Effectif au 31.12.2024 | | 361 |
| <i>Soit</i> | <i>Officiers</i> | 26 |
| | <i>Sous-officiers</i> | 32 |
| | <i>Soldats</i> | 303 |



Mme Estelle DEVILLE

GESTION DES DECHETS

INSTRUCTION PUBLIQUE

AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE

**ASSOCIATIONS & SOCIETES
LOCALES**

TEMPLES ET CULTES

Pages 83 à 108

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA

Notre Commune est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton, représentant un bassin de population de plus de 200'000 personnes.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque Valorsa SA est actionnaire à hauteur de 36,03 %, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. Valorsa SA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de Valorsa SA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage.

Valorsa SA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

2. Elimination des ordures Valorsa SA

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa SA. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

| Chiffres 2024 | En tonnes, facturées par Valorsa | Destination | Valorisation |
|--------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Ordures ménagères | 26'176 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| Déchets encombrants | 2'443 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| Déchets industriels | 6'077 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| Boues d'épuration | 6'211 | Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF | Chaleur/électricité |
| Verre | 4'078 | 45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne | Bouteilles en verre |
| OREA, Appareils électriques | 323 | Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO | Métaux bruts/ incinération |
| Déchets spéciaux des ménages | 268 | CRIDEC | Traitement physico chimique/ incinération |
| Déchets carnés | 840 | GZM | Energie |

Les principaux types de déchets traités directement ou indirectement par Valorsa SA en 2024 pour notre commune sont :

Ordures ménagères

Elles sont acheminées directement par train vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne ou directement sur leur site principal à Penthaz.



Encombrants

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 lt ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, etc.

Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après broyage pour diminuer leur taille, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne.

Verre

Les bennes sont vidées sur le site de Valorsa SA puis, en fonction du marché, le verre est rechargé dans des camions pour être acheminé vers la verrerie de St-Prex et en verrerie européenne.

Huiles

Une fois chez Valorsa SA, les huiles sont acheminées chez CRIDEC à Eclépens pour une destruction conforme à la législation et aux filières spécifiques.

D'autres classes de déchets sont également collectées pour notre commune par d'autres entreprises dont les plus importantes sont :

Déchets compostables

C'est l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny qui collecte et traite par méthanisation nos déchets verts de la benne verte de la Voirie ainsi que ceux collectés porte-à-porte. Les déchets verts sont des déchets organiques compostables valorisables selon différentes techniques.

Papier et carton

Le papier et le carton collectés sur notre territoire sont acheminés directement par notre transporteur dans une entreprise régionale spécialisée (Papirec).

Ferraille, fer blanc et aluminium

Récolté par Henry Transports SA puis traité par Sirec ou Goutte SA.

PET

Récolté par PET Recycling.

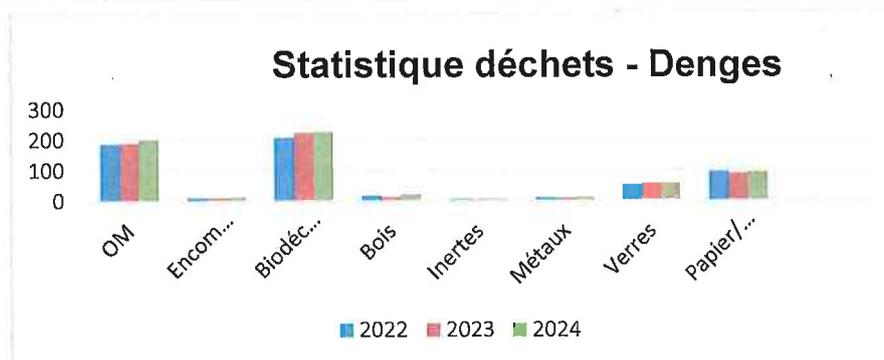
En 2024, nous avons été remerciés par PET Recycling Schweiz pour notre engagement dans la collecte de bouteilles à boisson en PET. C'est ainsi 4'712 kilos qui ont été recyclés sur notre territoire, soit 171'046 bouteilles. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies en faveur de l'environnement d'environ 12'487 kilos de gaz à effet de serre et d'environ 3'369 litres de pétrole.

Vêtements usagés

En pratiquant une collecte écologique des vieux textiles pour les trier et les valoriser, Texaid offre une seconde vie aux vêtements, aux chaussures et aux textiles domestiques usagés. En 2024, ce sont 6'592 kilos qui ont été récoltés sur notre territoire par cet organisme.

3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune

| Designation | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|--------|--------|--------|
| Ordures ménagères | 188 to | 190 to | 200 to |
| Déchets encombrants | 10 to | 10 to | 13 to |
| Biodéchets (<i>compostables, méthanisables</i>) | 209 to | 224 to | 227 to |
| Bois | 18 to | 14 to | 21 to |
| Déchets inertes | 5 to | 5 to | 5 to |
| Métaux (<i>alu, fer blanc inclus</i>) | 11 to | 9 to | 12 to |
| Verres | 54 to | 58 to | 58 to |
| Papier & Cartons | 96 to | 90 to | 94 to |



INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres :

- 4 représentants des autorités communales ;
- 4 représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernées par la vie de l'établissement ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Représentants des autorités

M. Guy Delacrétaç, Syndic de Préverenges, Président
Mme Elisabeth Morerod, municipale à Lonay
Mme Katharina Zurn, municipale à Echandens (jusqu'au 30.06.24)
Mme Muriel Andrey, municipale à Echandens (depuis le 01.07.24)
Mme Estelle Deville, municipale à Denges

Représentants des parents d'élèves

Mme Anne-Françoise Rose, Vice-présidente
Mme Maryline Perrot Miéville
Mme Vera Katz
Mme Corinne Chavaillaz

Représentants des associations et organisations

Mme Céline Horisberger, Les Vers Luisants
Mme Cécile Bra – La Fourmilière
Mme Murielle Andrey (jusqu'au 30.06.24) – Les Optimistes
M. Johann Bugnon (démissionnaire) – Les Optimistes

Représentants des professionnels actifs (enseignants)

Mme Sandra Johnson
Mme Nathalie Lecoultre
Mme Sarah Seidler
M. Alfred Zbinden, directeur

1.1 Séances

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises en 2024 :

- 6 mars 2024, à Denges
- 30 mai 2024, à Echandens
- 13 novembre 2024, à Lonay

Pour l'année 2024, voici un extrait des sujets abordés :

Quart-Ecole :

- projets menés durant l'année scolaire 2023-2024 (*Racisme et discrimination, Sensibilisation sur l'hyper connectivité et l'utilisation des téléphones, histoires gravées – harcèlement scolaire, bien vivre ensemble, durabilité et environnement*) ;
- promotion de la santé et prévention en milieu scolaire ;
- congés Joker ;
- yearbooks ;
- approche du monde professionnel (AMP) ;
- semaine du goût ;
- congé de l'Ascension (jeudi 29.05.24) ;
- le souper des promotions le jeudi 27 juin 2024, organisé par Denges ;
- rénovation du bâtiment Tribord.

Quart-Associations :

- UAPE : attribution des places d'accueil pour la prochaine rentrée. Constat qu'il y a moins de nouveaux enfants mais qu'il y a plus de demandes de placement par enfant ;
- Recherche de 2 représentants d'associations pour compléter le Quart-Associations.

Quart-Parents :

- Retour sur le projet « Raconte-moi ton métier » qui s'est déroulé le 12.12.23 (11e) et 01.03.24 (9-10e), les deux sessions se sont bien passées et il y avait beaucoup de nouveaux parents ;
- Recherche de thèmes et d'intervenants ;
- Cantine scolaire « Le Repas Quotidien » ;
- Transports scolaires ;
- Retour sur l'assemblée des parents du 06.11.24. Un World Café de quatre tables a été organisé, qui a permis aux parents de s'exprimer sur les thématiques suivantes : relations entre pairs / harcèlement ; activités après l'école / parascolaire ; sécurité sur le chemin de l'école ; discussion ouverte. Ce fut une séance très riche en échanges.

2. Bureau de l'Entente de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges

2.1 Composition

Le Bureau de l'Entente est composé de deux délégués des communes membres de l'EPSP :

- Echandens : M. Jérôme De Bénédicis, syndic (président)
Mme Katharina Zurn, municipale (jusqu'au 30.06.24)
Mme Muriel Andrey (dès le 01.07.24)
- Lonay : Mme Christel Detraz, municipale
Mme Elisabeth Morerod, municipale
- Préverenges : M. Guy Delacretaz, syndic
M. Manuel Zenger, municipal

- Denges : M. Francis Monnin, syndic
Mme Estelle Deville, municipale

Cette entité exécutive peut s'appuyer sur le Conseil d'établissement qui représente un organe consultatif destiné à relayer les différents problèmes identifiés au sein de l'établissement scolaire et, le cas échéant, faire des propositions d'amélioration au Bureau de l'Entente.

2.2 Séances

Le Bureau de l'Entente s'est réuni à cinq reprises. Voici un extrait des principaux thèmes abordés lors de ces séances :

2.2.1 07 février 2024 à Préverenges

- Point de situation - Travaux et modification des arrêts du bus sur les Communes de Préverenges et Lonay.
- Planification du Service d'Accueil d'Urgence en cas d'éventuelles coupures d'énergie
- Stationnement des enseignants sur les 4 Communes
- Procédure de recrutement suite à la démission d'une collaboratrice de la bibliothèque.

2.2.2 27 mars 2024 à Préverenges

- Approbation des comptes 2023 et fixation du taux d'intérêt pour la location des bâtiments scolaires
- Souper des promotions du 27 juin 2024, organisé par Denges
- Anniversaire 20 ans du centre « Univers1028 »

2.2.3 27 juin 2024 à Préverenges

- Election du Président et du Vice-président : M. Jérôme De Benedictis est élu Président et M. Manuel Zenger est élu Vice-président.
- DGEO – Reprise des tâches déléguées à l'EPSP : Prestations communales exécutées par l'administration des écoles
- Transports scolaires – point de situation
- Point sur les prévisions (classes – effectifs)
- Stationnement des enseignants sur les 4 Communes
- Surveillance et sécurité des élèves
- Cantines scolaires
- Mme Katharina Zurn quitte la Municipalité d'Echandens et le Bureau de l'Entente. Celle-ci est chaleureusement remerciée pour sa contribution à l'intérêt des écoles et au lien tissé entre l'EPSP et ses Communes.

2.2.4 25 septembre 2024 à Préverenges

- Approbation du budget 2025
- Point sur les prévisions (classes – effectifs)
- Travaux de rénovation du bâtiment Tribord : point de situation
- Congés Joker

2.2.5 27 novembre 2024, à Echandens

- Rencontre de M. Nicolas Perelyguine, responsable du centre « Espace Prévention La Côte » et de Mme Vanessa Moser, travailleuse sociale de proximité
- Transports scolaires – point de situation
- Réactivation du groupe de travail « Transport » dans le cadre du futur appel d'offres
- DGEO – Reprise des tâches déléguées à l'EPSP : Prestations communales exécutées par l'administration des écoles
- M. Francesco Errede est engagé en tant qu'infirmier scolaire et commencera en février 2025.
- Mme Christel Détraz quitte la Municipalité de Lonay et ses fonctions au bureau de l'Entente en décembre 2024
- M. Alfred Zbinden annonce son départ à la retraite dès la fin du mois de mai 2025. Le choix de cette date lui permet d'organiser avec son remplaçant l'année scolaire suivante et que celui-ci mette en place ses premiers contacts.
- Mme Karin Monay, secrétaire de l'EPSP, départ en préretraite à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

2.3 Enclassement pour l'année 2023-2024

L'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges compte au 1^{er} octobre 2024 :

- 1'246 élèves : 881 primaires et 365 secondaires
- 68 classes : 47 primaires et 19 secondaires

Le collège de la Crosette compte au 1^{er} octobre 2024

- 109 élèves répartis dans 6 classes primaires (2x 1-2P, 1x 3P, 1x 4P, 1x 5P, 1x 6P)

La répartition des élèves domiciliés à Denges est la suivante :

- 168 élèves à l'EPSP de Préverenges et environs
- 17 enfants sont dans les écoles privées, danse ou art études, fondations ou institutions
- 3 élèves sont scolarisés à domicile

3. Promotions des élèves de Denges

- 7 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie pré gymnasiale (VP) dont 2 élèves ont reçu un prix.
- 7 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie générale (VG) dont 2 élèves ont reçu un prix.

AFFAIRES SOCIALES

1. ARASMAC (Association Régionale pour les Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay)

1.1 Statuts

L'ARASMAC est une association de communes au sens de l'art. 112 de la Loi sur les communes. Elle est composée des 56 communes du district de Morges qui affiche environ 80'875 habitants. Chaque commune est représentée par un membre de sa municipalité, délégué au Conseil intercommunal (législatif). Le Comité de direction (exécutif) est composé de 6 membres également issus des communes du district et d'un(e) président(e), élu par le Conseil, pour la durée de la législature.

1.2 Buts principaux

L'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les communes membres :

- l'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations des communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEMP), CSR ;
- l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), AAS.

En d'autres mots :

- veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement ;
- veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers les objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légaux et politiques ;
- assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région ;
- prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

L'association a aussi pour but optionnel, au sens de l'art. 112, al. 2 in fine LC :

- l'accueil de jour des enfants ;
- le réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA) ;
- l'accueil familial de jour (AFJ).

1.3 Conseil intercommunal

En 2024, le Conseil intercommunal a tenu quatre séances :

1.3.1 Mardi 14 mai 2024 à Lully – Séance extraordinaire

- Adoption du PV du 30 novembre 2023
- Présentation d'Habilis Conseil : premiers résultats de l'étude
- Discussion sur l'avenir du Réseau AJEMA
- Communications du Bureau
- Communication du Comité de direction ARASMAC

1.3.2 Jeudi 20 juin 2024 à Lully

- Assermentation nouveaux conseillers communaux
- Adoption du PV du 28 septembre 2023
- Adoption du PV du 14 mai 2024
- Préavis no 01/06.2024 – Comptes et rapport de gestion 2023
- Communications du Bureau
- Communication du Comité de direction ARASMAC

1.3.3 Jeudi 26 septembre 2024 à Lully

- Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
- Adoption du PV du 20 juin 2024
- Préavis no 03/09.2024 – Budget 2025
- Préavis no 06/09.2024 – Nouveau statut du personnel fixe de l'ARASMAC
- Election d'un/e président/e du Conseil intercommunal
- Communications du Bureau
- Communication du Comité de direction ARASMAC
Commune AJEMA uniquement :
- Venue d'Habilis Conseil
- Préavis 02/09.2024 – Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – 24 places d'accueil préscolaire – Denges
- Préavis no 04/09.2024 – Extension de l'UAPE Les P'tits Bouchons à Féchy, passage de 60 à 144 places
- Préavis no 05/09.2024 – Passa de 22 à 33 places subventionnées au sein de la structure Là-Haut à Aubonne

1.3.4 Jeudi 21 novembre 2024 à Lully

- Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
- Adoption du PV du 26 septembre 2024
- Préavis 7/11.2024 – Dérogation aux statuts de l'ARASMAC – sortie du but optionnel commune ASSAGIE
- Réponse à l'interpellation de M. Hervé Nusbaumer (Commune de Préverenges)
- Communications du Bureau
- Communication du Comité de direction ARASMAC

SANTE PUBLIQUE

1. Plan canicule

Définition

Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse, un avis canicule est émis par Météo suisse lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C.

Depuis 2009, le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) s'est doté d'un plan canicule qui prévoit la collaboration avec la Département du Territoire et de l'Environnement (DTE), celui des Institutions et de la Sécurité (DIS), les acteurs et partenaires du secteur socio-sanitaire ainsi que Météo Suisse réunis dans le Groupe alerte canicule.

Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

Le rôle des communes

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le Chef du DSAS, lorsque se présente une situation correspondante au niveau d'alerte « canicule persistante ».

En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de chaleur sur la santé.

Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale – sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour objectif de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval en leur permettant de fonctionner normalement sans prêter les activités de soins destinés aux autres patients.

La démarche inclut, pour les communes, une étape préparatoire d'identification des personnes vulnérables non connues des Centres médico-sociaux (basée sur une annonce volontaire et sur des critères de vulnérabilité, principalement l'âge avancé), et de recrutement/formation de visiteurs communautaires.

Une seconde étape consiste à mobiliser et coordonner ces visiteurs pour des activités concrètes au domicile des personnes à risque (visites et/ou appels téléphoniques).

La mission des visiteurs est la suivante :

- prise de contact téléphonique ;
- passage régulier à domicile ;
- vérification de l'état de santé ;
- s'assurer que la personne s'hydrate bien ;
- vérification de la température du logement.

En cas de doute ou de problème, le visiteur en informe immédiatement la commune.

En 2024, aucune alerte canicule n'a été déclenchée.

2. Sensibilisation à l'utilisation d'un défibrillateur

Connaître la conduite à tenir devant un arrêt respiratoire et rendre capable les citoyens de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec l'utilisation d'un défibrillateur.

Objectifs de la sensibilisation :

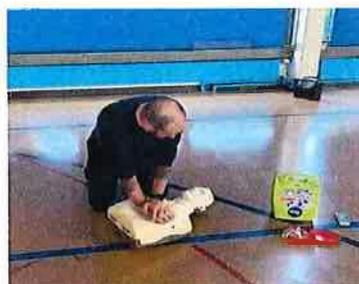
- reconnaître les signes d'un arrêt cardiaque ;
- connaître les conséquences d'un arrêt cardiaque ;
- alerter ;
- savoir effectuer les gestes d'urgence sur une victime en arrêt cardiaque ;
- savoir mettre en œuvre le défibrillateur afin d'augmenter les chances de survie.

Pourquoi se former à l'utilisation d'un défibrillateur ?

Chaque année en Suisse, de nombreuses personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. L'unique solution dans ce cas consiste à défibriller. En d'autres termes, on utilise un défibrillateur pour soumettre le cœur à un choc électrique et le faire repartir normalement. Il est donc capital d'intervenir le plus rapidement possible.

Mais ces gestes simples peuvent se compliquer dans une situation d'urgence où le stress est intense. La sensibilisation à la défibrillation est donc importante pour automatiser ces gestes et maximiser les chances de survie de la victime.

Cette sensibilisation, offerte à nos citoyens et dispensée par un professionnel le 2 novembre 2024 à la salle de gym de la Crosette, a rencontré un franc succès et sera reconduite en 2025.



ASSOCIATIONS & SOCIÉTÉS LOCALES

1. Univers 1028

Univers 1028 est un centre d'animation et de rencontre qui se situe en dessous du Collège des Voiles du Léman, à Préverenges.

Sa mission principale depuis 2004 est d'accueillir les enfants et adolescents entre 10 et 18 ans de Préverenges, Lonay, Denges et Echandens.

Ils peuvent se rendre au local qui leur est réservé à Préverenges tous les jours de la semaine, selon l'horaire ci-dessous :

- Lundi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 18h30
- Mardi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 17h30 (*ménages par 4 jeunes du centre – 17h30 à 18h30*)
- Mercredi : 14h00 à 18h30
- Jeudi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 18h30
- Vendredi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 19h00 (*soirées 19h00 à 22h00*)
- Samedi : 14h00 à 18h00
- Ouvertures variables durant les vacances (*4 semaines environ, en octobre, à Pâques, etc.*)

Univers 1028 propose une multitude d'activités variées et divertissantes (sorties, repas, ateliers, prévention, projets ou de l'accueil libre).

Les autres missions d'Univers 1028 sont de créer le lien avec les jeunes, développer des projets et d'offrir un lieu de conseils et d'écoute.

Deux adultes, animateurs ou moniteurs, sont toujours présents pour écouter, conseiller et accompagner.

Par ses activités et projets, l'équipe d'Univers 1028 travaille à favoriser la créativité et l'initiative auprès des jeunes.

Il est à relever que la fréquentation des jeunes « dengereux » est toujours plus présente. Fort de ce constat, la municipalité a décidé de reconduire sa subvention de CHF 10'000.00.- pour 2024.

2. UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Pirates »

Cette structure est entièrement gérée par la commune et accueille des écoliers de la 1^{ère} à la 6^{ème} Harmos en dehors des périodes scolaires et pendant les centres aérés. Elle est rattachée au Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA).

Les prestations offertes aux enfants et aux familles accueillis à l'UAPE « Les Pirates » s'orientent principalement autour des trois piliers suivants :

- garantir la sécurité, l'intégrité physique et affective de chaque enfant ;
- garantir son besoin d'appartenance à l'UAPE ;
- garantir son besoin d'estime de soi.

L'UAPE « Les Pirates » est ouverte 5 jours par semaine en période scolaire et la fréquentation pour 2024 est répartie comme ci-dessous jusqu'au 31.07.24 :

| Jours | Matin 07h15- 8h30 | Midi 11h30 - 14h00 | Après-midi 14h00 - 15h30 | Après-midi 15h30 - 18h45 |
|----------|----------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Lundi | 12 | 36 | 12 | 24 |
| Mardi | 24 | 48 | 12 | 24 |
| Mercredi | 0 | 12 | 12 | 12 |
| Jeudi | 24 | 48 | 12 | 24 |
| Vendredi | 12 | 36 | 12 | 24 |

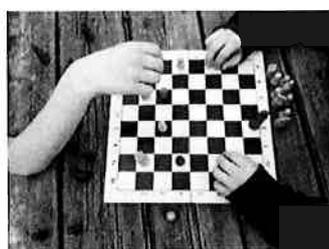
Depuis le 1^{er} août 2024, face aux nombreuses familles inscrites sur la liste d'attente, une demande d'augmentation de la capacité d'accueil a été transmise et validée par l'AJEMA. Cette augmentation permet d'accueillir sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi 48 enfants et 36 enfants sur les après-midis dès 15h30.

L'autorisation d'exploiter issue du Service cantonal d'accueil de jour des enfants (SCAJE) permet d'accueillir dans la structure jusqu'à 48 enfants, soit 24 le matin, 48 à midi et 36 l'après-midi dès 15h30.

| Jours | Matin 07h15- 8h30 | Midi 11h30 - 14h00 | Après-midi 14h00 - 15h30 | Après-midi 15h30 - 18h45 |
|----------|----------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Lundi | 24 | 48 | 12 | 36 |
| Mardi | 24 | 48 | 12 | 36 |
| Mercredi | 0 | 12 | 12 | 12 |
| Jeudi | 24 | 48 | 12 | 36 |
| Vendredi | 24 | 48 | 12 | 36 |

L'UAPE « Les Pirates » propose 4 centres aérés pendant les vacances scolaires :

- une semaine à Pâques ;
- deux semaines en été ;
- une semaine en automne.



3. Soleil d'Automne

Le but de ce groupe des aînés de Denges et Echandens est d'organiser des rencontres récréatives, sportives et culturelles pour les aînés.

Au 31 décembre 2024, sous la responsabilité des animatrices, Mmes Michèle Reymond et Anna Cottini, l'effectif des Aînés de Denges et Echandens compte 239 personnes.

Nos aînés se sont vu offrir un programme très varié tout au long de l'année :

- le 22 février, « Thé Animation », à Echandens ;
- le 14 mars, film, cinéma Odéon, à Morges ;
- le 15 mai, intervention Police vaudoise : gare aux arnaques, à Denges ;
- le 30 mai, course annuelle – Découverte du Jura Neuchâtelois ;
- le 17 octobre, conférence : Les Iles Galápagos : archipel de l'Equateur ;
- le 21 novembre, loto, à Echandens ;
- le 11 décembre, Rencontre de l'Avent, à Echandens.

A ce programme, il y a lieu d'ajouter les divers « après-midi Jeux » à la salle des Jardins de Denges qui sont toujours très appréciés.

4. Pro Senectute

Le projet de l'association Pro Senectute Vaud « Table au Bistrot » encourage la création de tables conviviales dans les villages car cette prestation privilégie les contacts de proximité et rythme le quotidien des seniors, qui peuvent ainsi déguster un menu équilibré et en bonne compagnie.

Depuis 2017, Mme Andrée Rosat, bénévole de Pro Senectute Vaud et habitante de Denges, accueille chaque mois une dizaine de convives au Café des Amis de Denges.

Pour prévenir l'isolement des personnes âgées, Pro Senectute Vaud leur donne la possibilité de manger régulièrement un repas équilibré chez des bénévoles ou au restaurant.

Le prix par personne est de CHF 18.00 pour le plat du jour, café compris.

Ces rencontres ont permis à nos aînés de se rencontrer et de partager de bons moments si précieux.

5. Nonagénaire

Pour les personnes fêtant leurs 90 ans, notre commune offre pendant une année, tous les 15 jours, à partir du jour de leur anniversaire, soit des bouteilles de vin, soit des fleurs, soit du chocolat. Le choix est laissé libre à chaque personne.

En 2024, nous avons eu un nonagénaire, Monsieur Anton Gerber. Une délégation de la municipalité s'est rendue à son domicile pour lui souhaiter un bel anniversaire.



6. Centenaire :

En 2024, nous avons également eu une centenaire, Madame Françoise Piguet. Elle a été visitée par Madame La Préfète ainsi que par une délégation Municipale. Son parcours de vie a été relaté, avec émotion, aux convives invités à cet évènement. Les meilleurs vœux d'anniversaire lui ont été souhaités, accompagnés de magnifiques fleurs.

7. Passeport-Vacances

6.1 Introduction

La 43^{ème} édition du Passeport-Vacances de Morges et environs a attiré plus de 500 enfants qui ont pu bénéficier des activités et ont été enchantés.

Malgré des prévisions météo peu favorables, pratiquement toutes les activités ont pu se dérouler sans problème. Quatre activités ont dû être annulées. Tout s'est bien déroulé, apportant du plaisir et de la joie aux enfants, aux accompagnants et au comité.

Le Passeport-Vacances est proposé aux enfants de 6 à 16 ans durant 2 semaines.

Plus de 250 activités sont proposées : sports, bricolages, jeux, nature, animaux, cuisine, visites de lieux insolites et petits stages professionnels. Certaines activités ont des limites d'âge.

6.2 Evolution

L'évolution de la participation des jeunes de notre commune à Passeport-Vacances :

| <u>Année</u> | <u>Nombre de passeports</u> |
|--------------|-----------------------------|
| 2016 | 3 |
| 2017 | 5 |
| 2018 | 8 |
| 2019 | 11 |
| 2020 | 8 |
| 2021 | 9 |
| 2022 | 12 |
| 2023 | 9 |
| 2024 | 17 |

6.3 P'tit Passeport Vacances

De nombreux P'tits Passeports ont trouvé preneur. Celui-ci est spécialement conçu et destiné aux enfants de 6 à 7 ans. Il offre une expérience ludique et éducative. Les activités ont lieu sur place ou avec un transport en mini-bus, mais pas en transports publics.

6.4 Pass'Avenir

Les plus grands, entre 13 et 16 ans, disposent du Pass'Avenir. Il permet l'intégration dans une entreprise au travers d'un mini stage d'une journée afin de découvrir un métier (environ 40 professions proposées, telles que menuisier, paysagiste, informaticien, agent de voyage, employé de banque, etc...).

6.5 Pass'Relax

Le « Pass'Relax » offre aux participants des bons qui donnent la possibilité, durant la période des vacances d'automne, de faire des activités en famille ou avec des copains (billard, laser game, cinéma, escalade...).

6.6 Foire aux jouets

La Foire aux Jouets a, à nouveau, rencontré le succès. Toutes les places offertes ont été occupées. De nombreux chalands ont fait affaire avec nos petits marchands, lesquels étaient contents de leurs ventes et sont rentrés les poches pleines de sous ou avec de nouveaux jouets de seconde main.

6.7 Le Passeport en chiffres

- 32 communes partenaires
- 43 années d'existence
- Plus de 500 passeports vendus à des enfants de 6 à 16 ans
- 250 activités différentes
- 15 jours durant avec une moyenne de 26 activités par jour
- 175 bénévoles

Le Passeport Vacances :

- Réunit les générations : « Enfants-accompagnants »
- Fait découvrir aux enfants une multitude d'activités qu'ils n'expérimenteront qu'ici.

7 Union des Sociétés Locales (USL)

En 2024, le comité est composé de :

- | | |
|--------------|--|
| • Présidente | Anne-Sylvie Gevisier |
| • Trésorier | Alexandre Henchoz |
| • Secrétaire | Béatrice Seydoux |
| • Membres | Jacqueline Borboën (Chœur mixte) |
| | Jaques Tâcheron (Amicale des pompiers) |
| | Jean-Michel Despont (Abbaye des Fusiliers) |
| | Katharina Zurn (Sté de Gym) |

Les sociétés membres de l'USL sont :

- l'Abbaye des Fusiliers ;
- la Boule Dengereuse (dès le 05.09.24) ;
- le Chœur mixte « Le Lien » ;
- le DEL Basket ;
- la Société de Tir Denges-Echandens ;
- la Société féminine de gymnastique ;
- l'Amicale des pompiers.

En 2024, l'USL s'est réunie trois fois pour ses assemblées.

7.1 Manifestations 2024

Chœur mixte « Le Lien »

La soirée annuelle a eu lieu le 20 avril 2024, avec la participation de « L'Alouette » de Bussigny et « Contretemps » de Renens, sous la Direction de Vandete Do Carmo et de l'accompagnement de Paul Kapp au piano. Puis la deuxième partie a été assurée par une chanteuse helvétique, Sophie Sciboz, drôle, sensible et impertinente, dans un spectacle tendre et percutant.

Société de Tir Denges-Echandens

Tir de l'amitié : les 17 et 20 avril 2024

18^e tir des Effoliez : les 5, 6 et 7 septembre 2024

Abbaye des Fusiliers

Le tournoi de pétanque au 1^{er} août 2024



USL

Le traditionnel loto du 1^{er} décembre 2024

6. Associations sportives et culturelles

Depuis plusieurs années, la municipalité soutient financièrement les associations sportives et culturelles de la région qui accueillent nos jeunes citoyens jusqu'à l'âge de 20 ans par un montant de CHF 100.00/membre.

En 2024, nous avons soutenu les associations ou clubs suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• AS Rugby Morges• Cercle des Armes Lausanne• DEL Basket• FC Echandens• FC Lonay• Foot Région Morges• Gym Morges• Gym Préverenges | <ul style="list-style-type: none">• Lausanne Aquatique• Morges Natation• Renens Natation• Unihockey Club Yens-Morges• VBC Cheseaux• Zen Do Ryu |
|--|---|

Nous soutenons également par des dons les associations culturelles suivantes :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• AAVA Arborétum• Association Chouette Forêt• Commission culturelle de Lonay• Français en jeu• Insieme Vaud• Kidsgames• Ludothèque Toujou Chouette• La fête de la Tulipe• La Lanterne Magique• Musée Alexis Forel | <ul style="list-style-type: none">• Pro Vélo – Défi-vélo• Pro Senectute• Société Internationale de Sauvetage du Lac• Solidarité Eau• Transport Handicap Vaud• Vaud Rando |
|--|---|

7. Verrée de la Municipalité

La 2^{ème} verrée de Noël organisée et offerte par la Municipalité a eu lieu le vendredi **13 décembre 2024** sur la place du Village. Le stand « grillades » tenu par nos 2 bénévoles a été très apprécié, et la verrée de Noël a remporté un vif succès.



TEMPLES ET CULTES

1. Recensement

Notre commune compte au 1^{er} octobre 2024 :

- 342 protestants ;
- 420 catholiques ;
- 1078 autres confessions ou sans confession.

2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges

23 communes sont rattachées à La Paroisse catholique de Morges.

Lors de l'assemblée générale du 17 septembre 2024, les délégués des communes rattachées à la Paroisse catholique de Morges ont accepté les comptes 2023.

Comptes 2023

Frais de fonctionnement :

Les frais liés aux lieux de culte sont marqués par une baisse d'un montant de CHF 16'711.80 par rapport au budget fixé de CHF 105'500.00. Celle-ci s'explique notamment par les économies réalisées sur la consommation d'énergie à la suite de moyens mis en place et aux coûts moins élevés que prévu sur les factures d'électricité.

Frais de gestion :

Les frais de gestion des cultes se soldent par un montant de CHF 192'841.75 pour un budget annuel de CHF 204'200.00. Une diminution des frais de CHF 11'358.25 est comptabilisée.

Le total des frais pour l'année 2023 à la charge des communes se monte ainsi à CHF 281'629.95.

Compte tenu des acomptes versés pour un montant total de CHF 309'700.00, la somme de CHF 28'070.05 est portée comme réserve pour les années suivantes.

3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens

3.1 Assemblée paroissiale du 19 mars 2024

Sont aussi membres de la paroisse, les communes d'Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges, Echandens, Denges en plus de Lonay, Préverenges et Vullierens.

Lors de cette séance, le rapport d'activité 2023 ainsi que les comptes 2023 ont été présentés et adoptés.

Le Président du Conseil évoque le culte Terre Nouvelle et les adieux à Claudine Masson-Neal, le 28 janvier 2024 à Préverenges.

Comptes annuels de l'exercice 2023

Centre paroissial :

Malgré une augmentation des charges et une baisse des recettes, il subsiste un bénéfice de CHF 2'176.04 (CHF 5'036.85 en 2022). Ce bénéfice est versé dans la provision entretien/rénovation du Centre paroissial. La contribution de CHF 8'000.- de la Commune de Lonay est décisive pour l'équilibre des comptes du Centre.

Paroisse :

Les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 16'239.61, contre une perte de CHF 1'398.33 en 2022.

Les produits sont restés similaires, avec une légère baisse des offrandes mais une augmentation des « Ventes + Bazars », due au bénéfice du souper saucisse 2022 qui est comptabilisé en 2023.

Les charges ont diminué d'environ CHF 3'600.- par une légère baisse des contributions pour l'EERV (canton et région), une baisse des charges de fonctionnement et pour le secteur « Formation et accompagnement ». La dissolution partielle de la provision pour moins-value sur fonds de placements a également fortement contribué au résultat positif de l'exercice 2023.

Au niveau du bilan, les capitaux propres passent de CHF 104'739.99 à CHF 120'979.60.

Les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

Election du bureau de l'Assemblée paroissiale

Elus à l'unanimité :

- Président : Gabriel Clerc
- Vice-président : Jean-Charles Mignot
- Secrétaire : Janine Loup

Chaleureux remerciements à Philippe Martin qui quitte sa fonction de vice-président après de nombreuses années de service.

Election du Conseil paroissial

Cette élection a lieu à bulletin secret, les 5 candidats suivants sont élus :

- Peter Buser
- Ronald Lussi
- Jean-Jacques Mercier
- Martine Cretegny
- Jean-François Morier

Repourvue ministérielle :

19 décembre 2023 : Snjezana Haldi, domiciliée dans la paroisse, qui a fait partie du Conseil paroissial et qui est en stage comme diacre dans la paroisse d'Ecublens-St-Sulpice, manifeste son intérêt pour un poste à 100 % et pour habiter la cure de Vullierens avec sa famille.

12 janvier 2024 : Snjezana Haldi se présente pour un entretien auprès de Jana Vuilleumier coordinatrice, Claude Busslinger présidente du Conseil régional, Eveline Heutmann et Jean-Jacques Mercier du Conseil paroissial. Sont abordés son parcours personnel de la Croatie jusqu'en Suisse ainsi que de sa motivation à travailler dans la paroisse et à collaborer avec Eveline Heutmann.

19 janvier 2024 : Le Conseil paroissial accepte la venue en tant que suffragante, dès le 1^{er} septembre 2024, de Snjezana Haldi dans la paroisse pour les 2 ans qui viennent en attendant son examen de consécration.

Dotation ministérielle : Eveline Heutmann a annoncé aux RH de l'EERV qu'elle est prête à assumer un 80 %. M. Pouly, pasteur à la retraite, s'est rendu disponible en juillet et août 2024, entre le départ de Corinne Méan et l'arrivée de Snjezana Haldi.

Situation au sein de l'Eglise

Actuellement seulement 2 pasteurs sont en formation au niveau du canton, ce qui est de loin insuffisant pour remplacer les pasteurs qui partent à la retraite. Parfois des pasteurs en place ne souhaitent plus rester en paroisse pour diverses raisons et sont remplacés par des diacres.

Communications paroissiales :

30 juin 2024 : culte d'adieu de Corinne Méan à Morges

01 septembre 2024 : brunch au Centre paroissial de Lonay

09 novembre 2024 : Souper Saucisse à Denges

3.2 Assemblée paroissiale du 17 novembre 2024 à Bremblens

32 personnes étaient présentes et le budget 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Nouvelle organisation ministérielle du Conseil

Eveline Heutmann : Temps de travail à 80 % dès le 01.09.24

Snjezana Haldi : Temps de travail à 100 %. Elle est arrivée de Croatie en 2007 et a une formation de journaliste, elle a aussi travaillé dans l'immobilier. Après 12 années consacrées à sa famille, elle a entrepris une formation diaconale.

Répartition des villages :

Eveline Heutmann => Lonay, Denges, Bremblens et Romanel

Snjezana Haldi => Préverenges, Echandens, Aclens et Vullierens

Retours sur les évènements paroissiaux :

Le brunch paroissial du 1^{er} septembre 2024 à Lonay a rencontré un grand succès auprès des paroissiens, mais difficile d'atteindre les gens hors paroisse.

Le souper saucisse du 9 novembre 2024 à Denges a été très apprécié, malgré le moins de monde cette année. Il est rappelé que tout est fait par des bénévoles, depuis la fabrication des saucisses, la cuisson, les salades, les desserts et le service.

CONCLUSIONS GENERALES

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous terminons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024 et donne décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le Syndic

Francis Monnin



La Secrétaire


Anne Sylvie Gevisier

Denges, 28 avril 2025